

Année 2016



RAPPORT ANNUEL

**Sur le Prix et la Qualité du Service Public de
Prévention et de Gestion des Déchets**



***SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE ROTROU***

44 rue Villette Gâté

28400 NOGENT LE ROTROU

Tel : 02.37.29.68.56—FAX : 02.37.29.68.69

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1^{ERE} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE	4
A – LE TERRITOIRE	4
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT	5
1. <i>Le Comité Syndical</i>	5
2. <i>Le Bureau Syndical</i>	6
3. <i>Organigramme du Personnel du Syndicat</i>	6
C – COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT	7
1. <i>Les compétences</i>	7
2. <i>Le mode de financement</i>	7
2.1 - La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	7
2.2 – REDEVANCE SPECIALE.....	9
2.3 - TVA à taux réduit.....	10
2^{EME} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES	11
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	11
1. <i>Les déchets des ménages</i>	11
1.1. La collecte des Ordures Ménagères résiduelles.....	11
1.2. Les Collectes Sélectives.....	12
1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte.....	13
1.4. Les Déchetteries.....	14
2. <i>Les déchets non ménagers</i>	15
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères.....	15
2.2. Collectes en Déchetteries.....	16
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants.....	16
3. <i>Les tonnages enlevés et leur évolution</i>	17
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif).....	17
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte.....	18
3.3. Les tonnages collectés en déchetteries.....	18
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	21
1. <i>Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés</i>	21
2. <i>Les unités de traitement et de valorisation</i>	22
2.1. L'Usine d'Incinération.....	22
2.2. Le Centre de Tri.....	25
2.3. La Plate-forme de Compostage.....	28
2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique.....	28
C. COMMUNICATION ET PREVENTION	32
1. <i>Communication : Sensibilisation au tri</i>	32
1.1 - Les Outils de communication.....	32
1.2 - Les Animations.....	34
1.3 - Contrôle de « Suivi Qualité » du Tri.....	35
2. <i>Prévention et réduction des déchets</i>	35
2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention ».....	35
2.2 - LES ACTIONS du PLP.....	37
2.3 - La collecte des textiles.....	45
D. MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	47
3^{EME} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS	50
A. LES MODALITES D'EXPLOITATION	50
B. LES DEPENSES ET LEURS FINANCEMENTS	51
1. <i>Le service de collecte des déchets ménagers</i>	51
1.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution.....	51
1.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution.....	52
2. <i>Le service des déchetteries</i>	53
2.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution.....	53
2.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution.....	54
3. <i>Le service Prévention</i>	58
3.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution.....	58
3.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution.....	58
4^{EME} PARTIE : SYNTHESE	59
A. LE SERVICE	59
B. LES TONNAGES COLLECTES	59
C. LES COUTS	60
ANNEXES	63
GLOSSAIRE	68

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet, le service de prévention et de gestion des déchets.

INTRODUCTION

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **50 communes**, pour **34 912 habitants** (donnée INSEE 2013), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : CDC du Perche Thironnais, CDC du Perche Gouët, CDC du Val d'Huisne, CDC du Perche Sud, CDC du Perche, CDC du Perche Rémalardais.

La première réalisation du Syndicat fut la construction d'une **usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1^{er} avril 1977.

La **collecte du verre** a été instituée en 1982, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

En 1993, afin d'améliorer la qualité du service, la collecte des ordures ménagères est **conteneurisée**. Cette même année, la « déchetterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le réseau de déchetteries se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à **Thiron Gardais et à Charbonnières** en 1997.

Le système de traitement des fumées de l'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998.

Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut **transmise par le SICTOM au SOMEL** (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir). Depuis le **1^{er} janvier 1999**, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets ne sont dorénavant plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, la **collecte sélective** des emballages ménagers et des journaux-magazines a été mise en place au début de l'année **2000**.

Dès octobre **2000**, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchetteries et a autorisé **l'accès des déchetteries aux professionnels**.

En 2003, une nouvelle **déchetterie située au Theil-sur-Huisne** a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

Dès octobre 2005, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchetterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

Dès 2009, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, en amplifiant sa **communication** sur le tri sélectif. Le syndicat se lance également dans la prévention par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel** et un **programme local de prévention** (dès 2012).

Dès 2015, le SICTOM engage la rénovation de son parc de déchetteries, par l'extension de la déchetterie de Thiron Gardais.

1^{ère} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

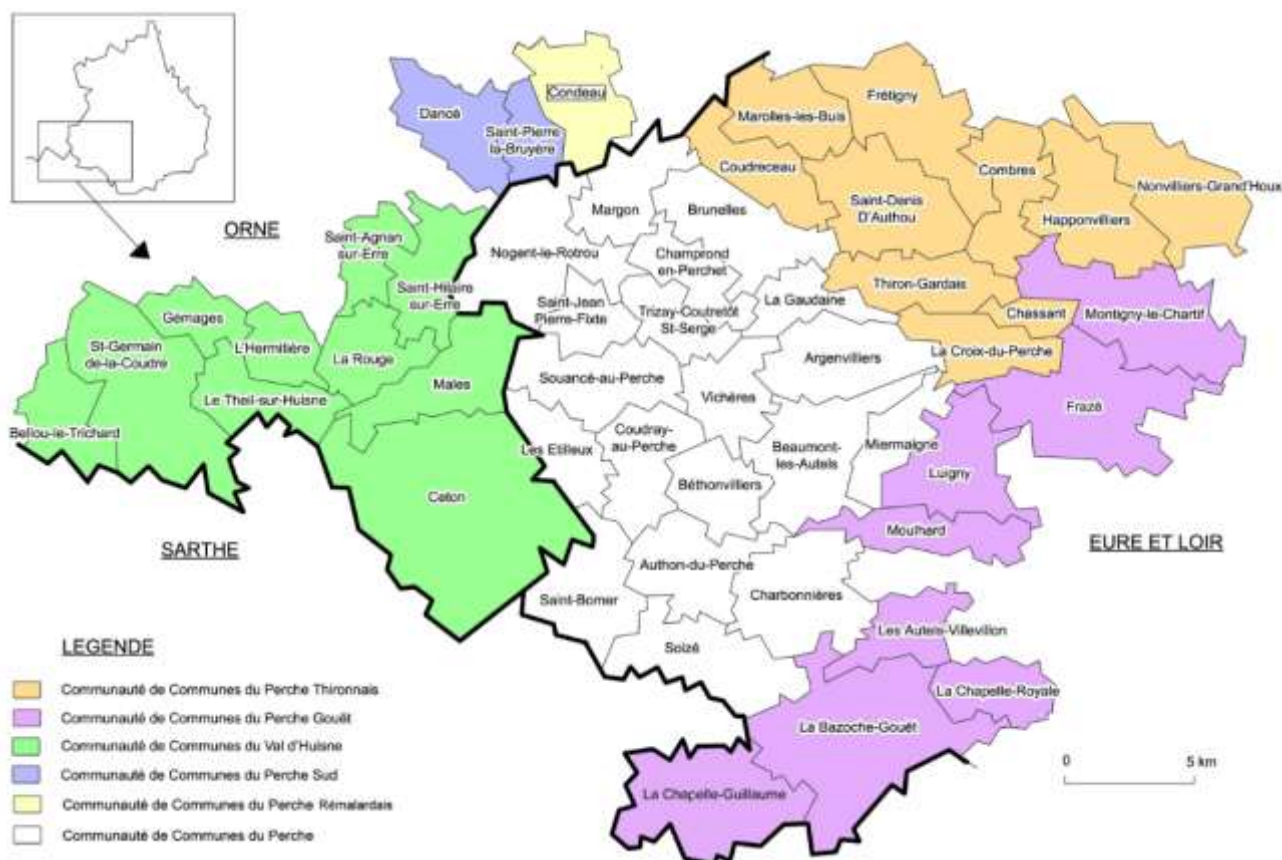
A – LE TERRITOIRE

Le Syndicat compte **50 communes**, pour **34 912 habitants** (donnée INSEE 2013 – population connue au 1^{er} janvier 2016), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Ces 50 communes sont réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC du Perche Thironnais,
- CDC du Perche Gouët,
- CDC du Val d'Huisne,
- CDC du Perche Sud,
- CDC du Perche,
- CDC du Perche Rémalardais.

Elles se sont substituées à leurs communes membres au sein du SICTOM qui continue d'exercer ses compétences.



A partir du 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la réorganisation territoriale, plusieurs Communauté de Communes vont fusionner, agrandir leur périmètre ou bien être dissoutes. La carte intercommunale sera modifiée. Néanmoins, le périmètre du SICTOM n'a pas été modifié.

2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau depuis le 19 mai 2014 suite aux élections :

Jean Claude DORDOIGNE
PRESIDENT
Nogent-le-Rotrou

Didier NEVEU
Vice-Président
Moulhard

Danièle MARY
Vice-Présidente
St Germain-de-la-Coudre

Josiane SEIGNEUR
Nogent-le-Rotrou

Daniel BOSSION
Champrond-en-Perchet

François DORDOIGNE
Thiron-Gardais

Francis DE KONINCK
Brunelles

Alain JOSSE
St Jean-Pierre-Fixte

Pierrette DENIS
Nogent-le-Rotrou

Alain TESSIER
Authon-du-Perche

Dany VALLEE
Trizay-Coutretot-St-Serge

Guy LAMIRAULT
Combres

Joël CHAMPION
La Bazoches-Gouët

Brigitte TRIFFAULT
Nogent-le-Rotrou

Jacques KÄSER
Le Theil-sur-Huisne

Patrick GREGORI
Ceton

Jean Robert DAGONEAU
St Pierre-la-Bruyère

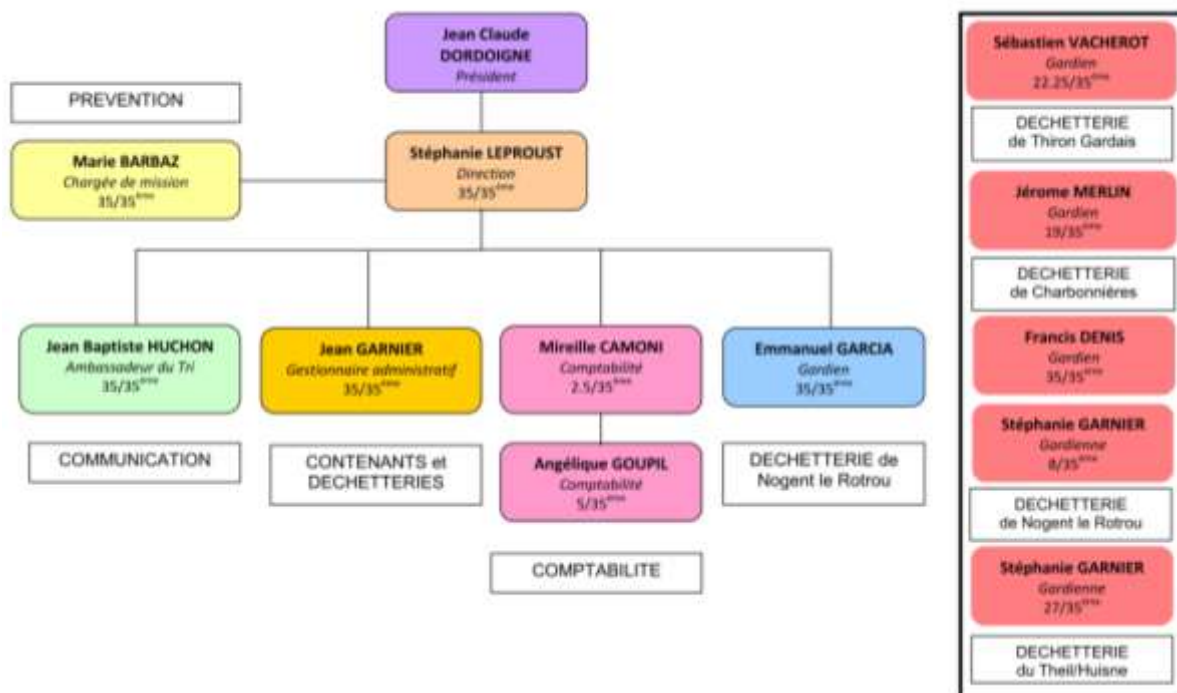


- Missions du Bureau :

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

3. Organigramme du Personnel du Syndicat

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 7 agents et 4 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



Personnel mis à disposition du SICTOM

C - COMPÉTENCE ET MODE DE FINANCEMENT

1. Les compétences

Le SICTOM de Nogent le Rotrou exerce deux compétences :

- ⇒ **La collecte** (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchetteries)
- ⇒ **Le traitement** (traitement des déchets de déchetterie et tri des recyclables)

La compétence **transport des ordures ménagères** et **des recyclables** a été transférée au SOMEL ainsi que la compétence **incinération des ordures ménagères**.

Le SICTOM gère en régie l'exploitation de ses 4 déchetteries. Les autres missions font l'objet de marchés de services.

2. Le mode de financement

2.1 – Participations des EPCI via la TEOM

⇒ Principe



Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par les participations des Communautés de Communes qui adhèrent au SICTOM de Nogent le Rotrou.

Elles perçoivent la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** et la reversent au SICTOM sous la forme d'une participation au service.

Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Bien que cette taxe ne reflète pas le coût réel du service rendu à l'habitant, elle permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement aux collectivités.

⇒ Rappel Historique

Jusqu'en 2002, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou ne percevait pas directement le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des habitants.

Le financement du service était réparti entre les différentes communes selon le nombre d'habitants et le nombre de collectes d'ordures ménagères sur le territoire de chaque commune.

Ce sont donc les communes qui percevaient en direct le produit du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour ensuite le reverser au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Chaque commune était libre de financer le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le budget général.

Depuis le 1^{er} janvier 2003 et en application de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2002, aucune commune du SICTOM ne peut plus percevoir elle-même la taxe ou la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de cette contribution est inscrit sur le rôle des contributions foncières et reversé au SICTOM par le Trésor Public par douzièmes pour les communes non regroupées.

Néanmoins, depuis la mise en place des Communautés de Communes (les Communautés de Communes du Perche Thironnais, du Perche Gouët, du Val d'Huisne, du Perche Sud et du Perche), celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du Syndicat pour les communes qui les concernent.

Elles reversent ensuite au SICTOM par douzième le produit de la TEOM qu'elles ont perçu.

⇒ Modalité d'établissement de la TEOM

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service rendu à l'utilisateur. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.

Eure et Loir

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermaigne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Frétigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazoche-Gouet, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif

Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)

Concerne la zone agglomérée de Margon

Zone 3 : 2 collectes OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)

Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

Orne

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

⇒ Evolution



	2015	2016	Evolution	Cout moyen en Eure et Loir en 2013
Montant des participations des CDC	3 216 514€	3 183 912 €	-1,01%	
€/habitants	91,18 €*	91,20 €**	+0,02%	105,30 €

*base pop 2015 : 35 278 hab

**base pop 2016 : 34 912 hab

Le coût en euro par habitant n'est donné qu'à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Celui-ci est **inférieur au coût moyen par habitant constaté sur le département d'Eure et Loir.**

2.2 – REDEVANCE SPECIALE

⇒ Principe

Obligatoire depuis 1993, la **REDEVANCE SPECIALE** permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité.

Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

Avec la mise en place de la redevance spéciale **dès le 1er Janvier 2015**, le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les professionnels **produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine** sont concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive à blanc leur a été soumise en 2014.

10 établissements ont signé la convention « redevance spéciale » pour l'année 2015. La facturation réelle a débuté au 1^{er} janvier 2015.

Les professionnels en question, ont toujours, la possibilité de faire appel à des prestataires privés et de gérer eux-mêmes leurs déchets, auquel cas, ils ne seraient pas soumis à cette redevance spéciale.

Au 1^{er} janvier 2016, seulement **7 entreprises** ont renouvelé la convention REDEVANCE SPECIALE avec le SICTOM.

⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service

La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vc : volume collecté (m³/semaine)

Vi : Volume installé

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

Les tarifs appliqués pour l'année 2016 sont les suivants :

Location et maintenance des bacs (L) :	39,67 € TTC / m ³ / an
Collecte (C) :	86,70 € TTC / tonne
Traitement (incinération) (T) :	144,62 € TTC / tonne

(Ces tarifs en vigueur au mois de juin 2015)

2.3 - TVA à taux réduit

Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** (5,5% jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1^{er} janvier 2012 et 10% à partir du 1^{er} janvier 2014) au lieu de 19,6% (20% à partir du 1^{er} janvier 2014) sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...). Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

2^{ème} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérées par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchetteries.

1. Les déchets des ménages

1.1. La collecte des Ordures Ménagères résiduelles

⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée **en porte à porte** ou en **points de regroupement** selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées **au quai de transfert** de Nogent le Rotrou, construit en 2009 et géré par le SOMEL, avant d'être transportées à l'usine d'incinération ORISANE



⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 01/01/2016 de **14 861 bacs** à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 162 850 litres. Ces bacs **sont loués** à la société **CITEC**.



⇒ La fréquence de collecte

Elle varie de **une à deux collectes par semaine** selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	vendredi
Authon-du-Perche	lundi
Beaumont-les-Autels	vendredi
Bellou-le-Trichard	jeudi
Bethonvilliers	lundi
Brunelles	jeudi
Ceton	vendredi
Champrond-en-Perchet	jeudi
Chapelle-Guillaume	lundi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil / Huisne	samedi
Les Autels-Villevillon	samedi
Les Etillieux	samedi
l'Hermitière	mercredi
Luigny	samedi
Mâle	mercredi
Margon	mardi
Marolles-les-Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi

Chapelle-Royale	samedi
Charbonnières	samedi
Chassant	Jeudi
Combres	lundi
Condeau	jeudi
Coudray-au-Perche	samedi
Coudreceau	lundi
Dancé	jeudi
Frazé	jeudi
Frétigny	lundi
Gemages	jeudi
Happonvilliers	lundi
La Bazoches-Gouet	lundi
La Croix-du-Perche	jeudi
La Gaudaine	jeudi
La Rouge	jeudi

Montigny-le-Chartif	jeudi
Moulhard	samedi
Nogent-le-Rotrou	mardi - vendredi
Nonvilliers-Grand'Houx	jeudi
Soizé	samedi
Souancé-au-Perche	jeudi
St Agnan/Erre	jeudi
St Bomer	samedi
St Denis-d'Authou	Lundi
St Germain-de-la-Coudre	jeudi
St Hilaire / Erre	jeudi
St Jean Pierre Fixte	lundi
St Pierre-la-Bruyère	jeudi
Thiron-Gardais	lundi
Trizay-Coutretôt-St-Serge	jeudi
Vichères	jeudi

Dans le cadre du renouvellement des contrats de collecte qui sont intervenus en 2016, certaines communes ont changé de jours et de fréquence de collecte. Le calendrier indiqué ci-dessus correspond au nouveau calendrier de collecte.

1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte à porte.

MODIFICATIONS intervenues au cours de l'année 2016 :

Attention à partir du 7 mai 2016 :

- ⇒ Simplification des consignes de tri : les emballages et les papiers sont collectés en mélange dans les mêmes contenants
- ⇒ Suppression de la collecte du verre en porte à porte sur la commune de MARGON
- ⇒ Mise en place de conteneurs pour la collecte du verre en porte à porte sur la commune de Nogent le Rotrou

⇒ Les flux

Jusqu'en 2016, le choix du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou a été de distinguer quatre flux :

- **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur)
- **journaux-magazines** : journaux, magazines, publicités, catalogues,
- **emballages ménagers** : bouteilles et flacons en plastiques, cartonnets, briques alimentaires, boîtes métalliques,
- **déchets ménagers résiduels**.

A partir du 07 mai 2016, le SICTOM a été décidé de collecter en mélange les emballages et les papiers.

⇒ Les modalités de collecte




Les modalités de collecte sont les suivantes :

Jusqu'au 07/05/2016 :



	VERRE		EMBALLAGES		PAPIERS
Modes de collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire
Contenants	Contenant non fournis par le SICTOM				

Nombre et volumes		203 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Modulos bacs de 60 litres (habitat individuel) + bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	82 conteneurs de 4 ou 6 m ³	95 conteneurs de 4 m ³
Secteurs	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 50 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 50 communes du SICTOM	Les 50 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par mois

A partir du 07/05/2016 :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire
Contenants				
Nombre et volumes	120L pour l'habitat individuel et 240 L pour l'habitat collectif Bacs loués à la société PLASTIC OMNIUM	203 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Sacs jaunes transparents de 50 litres (habitat individuel) + bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	177 conteneurs de 4 ou 6 m ³
Secteurs	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 50 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 50 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> - captage plus important, - pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères. 	<ul style="list-style-type: none"> - adapté à l'habitat peu dense, - évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important, - qualité du tri meilleure.
	<ul style="list-style-type: none"> - un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs). 	<ul style="list-style-type: none"> - captage moins important.

1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte à porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **En 2016, 4 070 sacs ont été vendus** dans 4 points de vente répartis sur les 2 communes.

1.4. Les Déchetteries

Les déchetteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchetteries situées à **Thiron-Gardais, Charbonnières, le Theil-sur-Huisne** et **Nogent-le-Rotrou**. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri

Les deux premières (Thiron Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchetterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1^{er} septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat.

La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchetterie en octobre 2005.



Au cours de **l'année 2015**, dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à **l'extension et à la rénovation de la déchetterie de Thiron Gardais**.

⇒ Les Déchets acceptés



⇒ Les Déchets refusés

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchetteries notamment :



Également les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

⇒ Les Horaires d'ouverture

Déchetteries		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Nogent-le-Rotrou	HIVER du 01/10 au 31/03	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30/17h
	ETE du 01/04 au 30/09	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-17h30
Thiron-Gardais		14h-17h	-	13h30-17h30	-	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Charbonnières		9h-12h	-	13h30-17h30	-	14h-17h	9h-12h 14h-17h
Le Theil-sur-Huisne		13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h15

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (**REP**) vont bouleverser l'organisation des déchetteries.

Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits** potentiellement **dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

La déchetterie de THIRON-GARDAIS a été rénovée dans ce sens au cours de l'année 2015 et celle de CHARBONNIERES le sera au cours de l'année 2017.

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte à porte avec les déchets résiduels ou en déchetteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité.

2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 50 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

- **Limitation :**

La limite est fixée à **3 000L par semaine**.

Pour une production supérieure ou égale à 3 000L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la **REDEVANCE SPECIALE**.

Au 1^{er} janvier 2016, **7 gros producteurs** sont soumis à cette redevance.

La collecte s'effectue en bacs noir à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».

Le SICTOM a distribué 52 bacs pour un volume de 52 500 L au 1^{er} janvier 2016. Ces bacs **sont loués** à la société CITEC.



2.2. Collectes en Déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »
pour les produits réutilisables et recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...) dans la limite de 2 m³ par semaine		les gravats (déchets de démolition, vitres, ...)
		les encombrants (meubles, déchets volumineux, etc...)
		les déchets verts (gazon, branchages, etc...)
		les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)
		12,00 euros / m³ limité à 2 m³ par semaine
		13,50 euros / m³
		13,00 euros / m³ limité à 12 m³ par semaine
		1,00 euros / kg



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchetterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

- **Nombre de bénéficiaires :**

110 professionnels ont effectués des dépôts payants en déchetteries au cours de l'année 2016
250 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

- **Volume de déchets déposés :**

- Encombrants collectés : 495 m³
- Gravats collectés : 123 m³
- Déchets toxiques collectés : 1 182 kg
- Déchets verts collectés : 90 m³

Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de donnée chiffrée sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportés pour ce type de déchets.

2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins.



Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Néanmoins, les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que les autres communes du syndicat non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons en déchetteries.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Environ 230 professionnels sont recensés sur le circuit de collecte.

- **Limitation :**

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.
73 t de cartons ont été collectés en 2016

3. Les tonnages collectés et leur évolution

3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

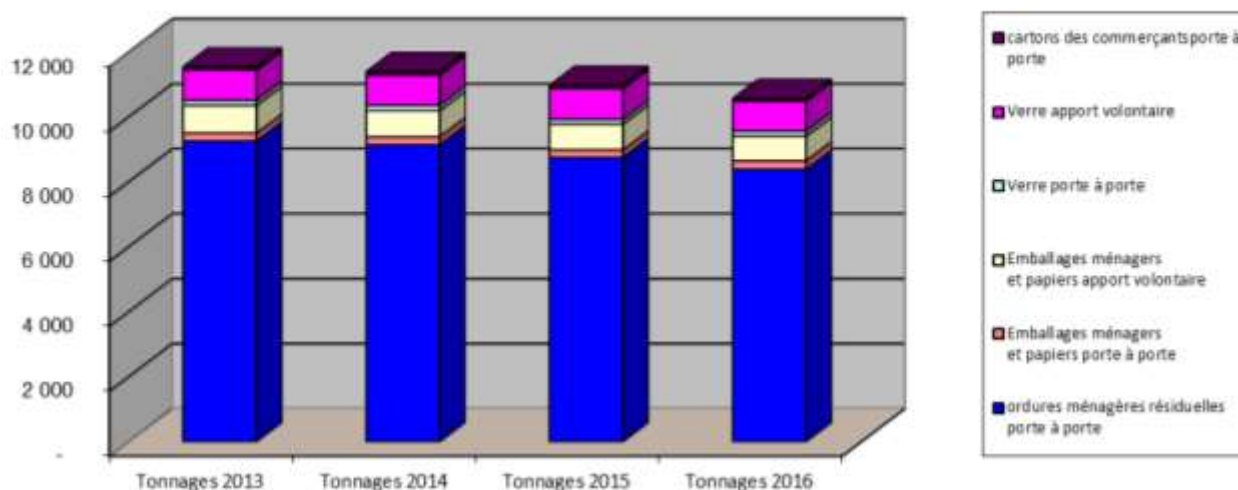
	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Evolution 2015-2016
OM	Collecte des ordures ménagères	porte à porte	9 147	8 756	8 389	-4,19%
SELECTIF	Emballages ménagers Jusqu'au 07/05/2016	apport volontaire	211	220	80	-63,82%
		porte à porte	249	234	85	-63,54%
	Papiers Jusqu'au 07/05/2016	apport volontaire	593	574	172	-70,03%
		BIFLUX (emballages et papiers en mélange) A partir du 07/05/2016	apport volontaire			504
	Verre	porte à porte			182	+100%
		apport volontaire	940	958	929	-3,03%
	Cartons des commerçants	porte à porte	158	144	153	+6,25%
		porte à porte	95	85	73	-14,42%
	<i>Sous Total collecte sélective</i>		<i>2 246</i>	<i>2 215</i>	<i>2 178</i>	<i>-1,68%</i>
	TOTAL		11 393	10 971	10 567	-3,68%

Les déchets assimilés étant collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer les quantités produites par les ménages des quantités produites par les professionnels

On constate une **diminution générale des déchets collectés sur l'année 2016**.

⇒ Changement du dispositif de collecte à compter du 7 mai 2016 = passage à la collecte en mélange du papier et des emballages.

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **papiers**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les

performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le **verre**, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage. Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte

TONNAGES	2014	2015	2016
Déchets verts en PAP	23,70 t	23,78 t	23,22 t

Les tonnages de déchets verts collectés en porte à porte sur **Nogent-le-Rotrou et Margon** (prestation effectuée sur 6,5 mois de l'année) sont stables par rapport à l'année dernière.

3.3. Les tonnages collectés en déchetteries

Type	Déchetteries	2013	2014	2015	2016	évolution
Gravats	Thiron-Gardais	385,65 t	379,58 t	297,82 t	334,04 t	
	Charbonnières	383,65 t	393,60 t	298,70 t	349,98 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 288,51 t	1 362,91 t	1 396,14 t	1 135,83 t	
	Le Theil-sur-Huisne	402,66 t	470,22 t	410,48 t	348,58 t	
	Total	2 460,47 t	2 606,31 t	2 403,14 t	2 168,43 t	- 9,77 %
Encombrants	Thiron-Gardais	396,80 t	413,76 t	304,82 t	383,09 t	
	Charbonnières	314,81 t	322,46 t	314,70 t	358,63 t	
	Nogent-le-Rotrou	749,51 t	802,64 t	834,24 t	880,12 t	
	Le Theil-sur-Huisne	275,06 t	277,92 t	276,32 t	311,36 t	
	Total	1 736,18 t	1 816,78 t	1 730,08 t	1 933,20 t	+ 11,74 %
Déchets verts	Thiron-Gardais	544,68 t	680,82 t	490,02 t	594,71 t	
	Charbonnières	373,96 t	442,08 t	357,02 t	412,86 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 781,26 t	2 095,32 t	1 815,08 t	2 012,62 t	
	Le Theil-sur-Huisne	593,77 t	718,00 t	580,52 t	648,56 t	
	Total	3 296,67 t	3 936,22 t	3 242,64 t	3 668,75 t	+ 13,14 %
Cartons	Thiron-Gardais	40,40 t	39,44 t	36,22 t	41,78 t	
	Charbonnières	34,34 t	35,46 t	34,08 t	30,88 t	
	Nogent-le-Rotrou	63,14 t	60,28 t	60,56 t	62,68 t	
	Le Theil-sur-Huisne	36,22 t	33,92 t	39,08 t	37,90 t	
	Total	174,10 t	169,10 t	169,94 t	173,24 t	+ 1,94 %
Métaux	Thiron-Gardais	84,26 t	73,94 t	60,66 t	86,62 t	
	Charbonnières	75,24 t	70,60 t	83,34 t	84,18 t	
	Nogent-le-Rotrou	139,40 t	132,92 t	145,44 t	151,02 t	
	Le Theil-sur-Huisne	75,68 t	73,84 t	70,56 t	74,92 t	
	Total	374,58 t	351,30 t	360,00 t	396,74 t	+ 10,21 %

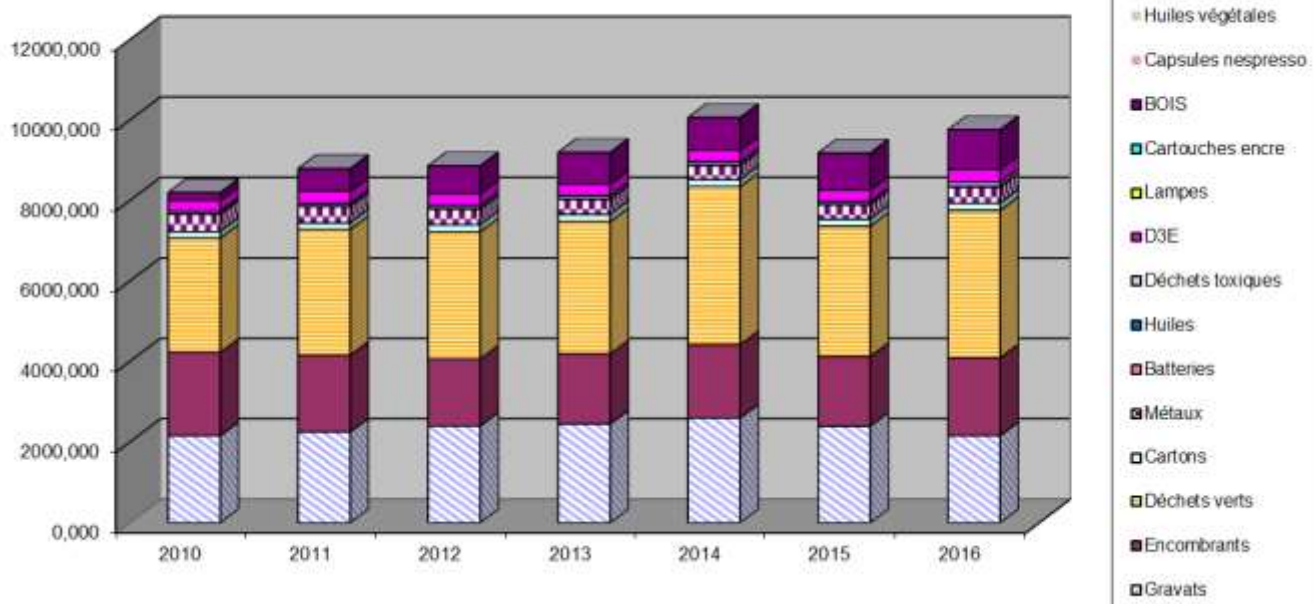
Batteries	Thiron-Gardais	2,154 t	1,596 t	1,457 t	2,996 t	
	Charbonnières	0,514 t	1,036 t	0,000 t	0,269 t	
	Nogent-le-Rotrou	2,726 t	1,802 t	2,810 t	3,150 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,382 t	0,188 t	0,106 t	0,258 t	
	Total	5,776 t	4,622 t	4,373 t	6,673 t	+ 52,60 %
Huiles de vidange	Thiron Gardais	2,340 t	2,340 t	2,250 t	4,050 t	
	Charbonnières	1,440 t	2,430 t	2,070 t	3,690 t	
	Nogent-le-Rotrou	3,240 t	4,140 t	4,140 t	5,67 t	
	Le Theil sur Huisne	1,620 t	1,980 t	2,340 t	1,350 t	
	Total	8,640 t	10,890 t	10,800 t	14,760 t	+ 36,67%
Déchets toxiques	Thiron-Gardais	15,736 t	12,777 t	10,086 t	16,956 t	
	Charbonnières	14,981 t	13,620 t	13,436 t	19,447 t	
	Nogent-le-Rotrou	30,457 t	30,282 t	27,825 t	38,902 t	
	Le Theil-sur-Huisne	16,114 t	17,995 t	13,558 t	21,690 t	
	Total	77,288 t	74,672 t	64,905 t	96,995 t	+ 49,44 %
Piles	Thiron-Gardais	0,544 t	0,474 t	0,426 t	0,726 t	
	Charbonnières	0,480 t	0,385 t	0,000 t	0,740 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,965 t	1,442 t	3,890 t	1,043 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,544 t	0,964 t	0,269 t	0,519 t	
	Total	2,533 t	3,265 t	4,585 t	3,028 t	- 33,96 %
DEEE	Thiron-Gardais	55,230 t	54,900 t	50,196 t	59,800 t	
	Charbonnières	46,969 t	47,849 t	45,589 t	50,678 t	
	Nogent-le-Rotrou	132,369 t	136,065 t	132,160 t	158,067 t	
	Le Theil-sur-Huisne	54,900 t	55,162 t	55,678 t	61,703 t	
	Total	289,468 t	293,976 t	283,623 t	326,270 t	+ 15,04 %
DASRI	Thiron-Gardais					<i>Arrêt de la collecte En 2014</i>
	Charbonnières					
	Nogent-le-Rotrou					
	Le Theil-sur-Huisne					
	Total	0,312 t	0 t	0 t	0 t	
Lampes	Thiron-Gardais	0,244 t	0,132 t	0,094 t	0,023 t	
	Charbonnières	0,238 t	0,164 t	0,258 t	0,122 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,144 t	0,317 t	0,376 t	0,516 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,255 t	0,243 t	0,209 t	0,073 t	
	Total	0,881t	0,856t	0,937t	0,734 t	- 21,66%
Cartouche D'encre	Thiron-Gardais	0,123 t	0,160 t	0,144 t	0,203 t	
	Charbonnières	0,072 t	0,071 t	0,054 t	0,034 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,194 t	0,249 t	0,217 t	0,246 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,114 t	0,094 t	0,108 t	0,114 t	
	Total	0,503 t	0,574 t	0,523 t	0,597 t	+ 14,15%
Bois	Thiron-Gardais	114,54 t	128,10 t	110,06 t	157,62 t	
	Charbonnières	99,56 t	96,66 t	122,64 t	115,14 t	
	Nogent-le-Rotrou	437,25 t	431,52 t	516,08 t	523,29 t	
	Le Theil-sur-Huisne	128,60 t	148,30 t	166,92 t	180,02 t	
	Total	779,950 t	804,580 t	915,700 t	976,070 t	+ 6,59%

Capsules nespresso	Thiron-Gardais	0,336 t	0,325 t	0,213 t	0,195 t	
	Charbonnières	0,218 t	0,230 t	0,296 t	0,193 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,784 t	0,747 t	0,794 t	0,800 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,221 t	0,159 t	0,184 t	0,804 t	
	Total	1,559 t	1,461 t	1,487 t	1,992 t	+33,96%

Huiles végétales	Thiron-Gardais	0,242 t	0,305 t	0,192 t	0,525 t	
	Charbonnières	0,176 t	0,098 t	0,101 t	0,297 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,494 t	0,436 t	0,473 t	0,511 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,172 t	0,280 t	0,532 t	0,340 t	
	Total	1,082 t	1,119 t	1,298 t	1,673 t	+22,41%

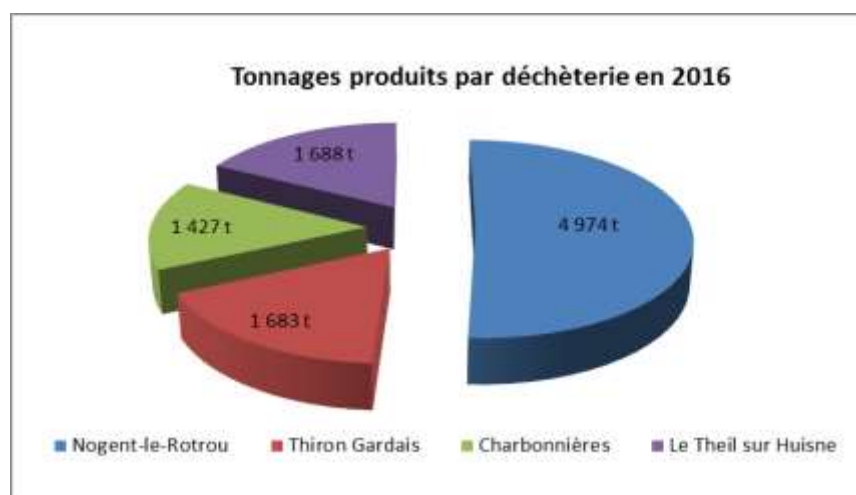
TOTAL	9 206,99 t	10 075,72 t	9 194,03 t	9 773,13 t	+ 6,30%
-------	------------	-------------	------------	------------	---------

Evolution des tonnages de déchetteries



⇒ Augmentation de **+6,30% des tonnages** de déchets collectés en déchetteries en 2016,
 ⇒ Très forte augmentation du tonnage de déchets toxiques collectés.

Tonnages produits par déchèterie en 2016



B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles (Compétence du SOMEL)	Usine d'incinération Orisane NOVERGIE à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	NATRIEL Agglomération du Pays de DREUX (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs d
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	NCI Environnement Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	Beaufils Récupération Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles	NCI Environnement Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	CITE + Mortagne au Perche (61) jusqu'au 07/05/2016 RECYDIS Le mans (72) à partir du 07/05/2016	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	CITE + Mortagne au Perche (61) jusqu'au 07/05/2016 RECYDIS Le mans (72) à partir du 07/05/2016	Recyclage
Piles	COREPILE Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Paris (75) et ECOTEXTILES Appilly (60)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEME - SITA Gélainville (28)	Recyclage
Cartouches d'encre	COLLECTORS Mornant (69)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO Via COLLECTORS Mornant (69)	Recyclage et compostage
Bois	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	CITE + Mortagne au Perche (61) jusqu'au 07/05/2016 RECYDIS Le mans (72) à partir du 07/05/2016	Valorisation
Lampes	RECYLUM - PAPREC Sarcelles (93)	Recyclage

2. Les unités de traitement et de valorisation

2.1. L'Usine d'Incinération



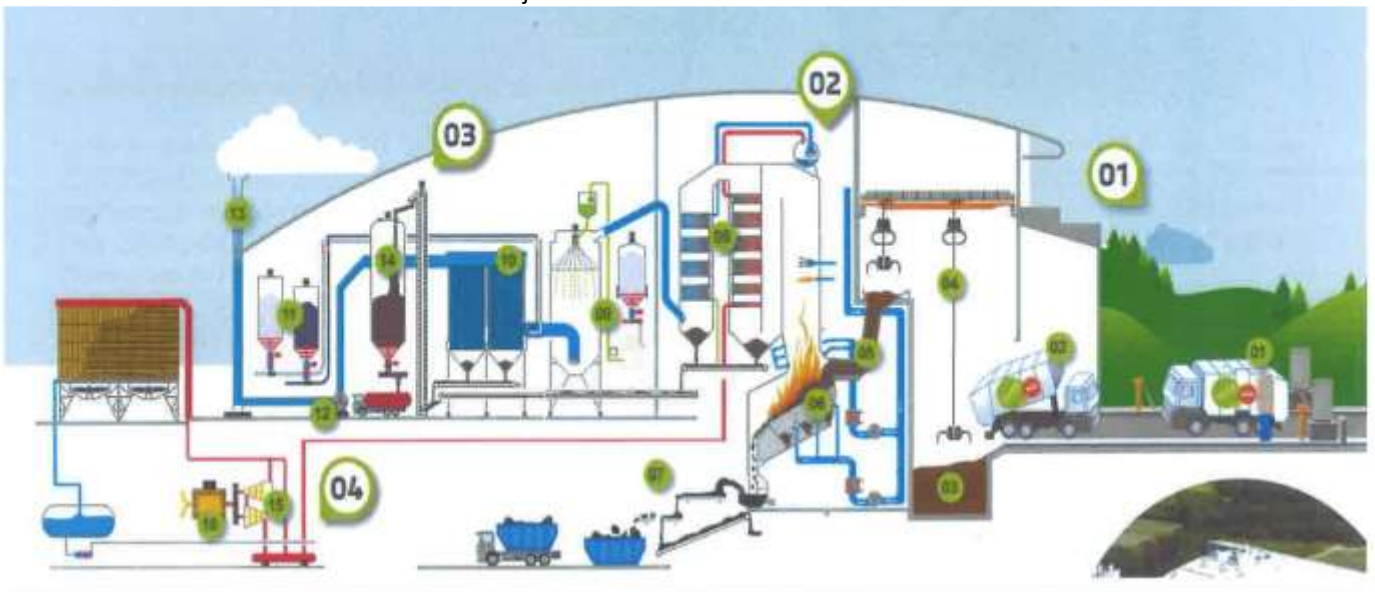
L'incinération ainsi que le transport des déchets résiduels de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SOMEL, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir**.

Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **ORISANE**.

⇒ **Dispositif technique de l'usine d'incinération**
(source Orisane)

Localisation : La Mare Corbonne
28300 MAINVILLIERS
Exploitant : NOVERGIE/SITA
Groupe SUEZ Environnement

L'usine ORISANE a été mise en service au 1^{er} janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (zone n°1)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (zone n°2)
- un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (zone n°3)
- une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (zone n°4)

⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

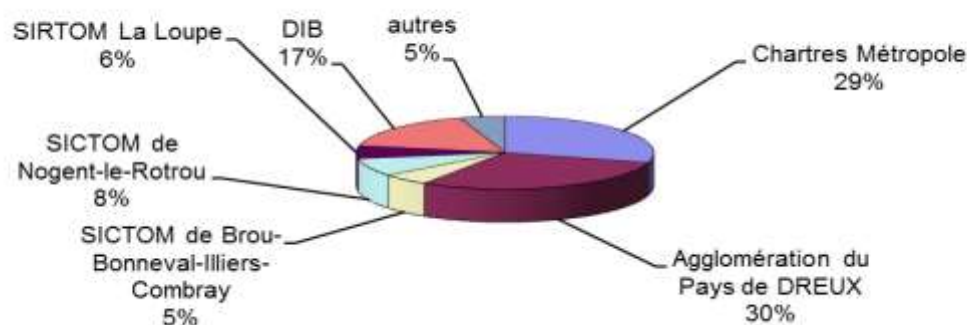
⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau de la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC).

⇒ **Origine des apports et tonnages traités**

ORISANE valorise les déchets de Chartres Métropole, et du SOMEL qui comprend l'agglomération du Pays Dreux, le SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou et le SICTOM de La Loupe. Le SYRTOM du Pays Chartrain a été dissout au 1^{er} janvier 2013 suite à l'extension de Chartres métropole. Le SYROM de Dreux a été dissout au 1^{er} janvier 2014 suite à l'extension de Dreux Agglomération devenue Agglomération du Pays de Dreux. Des déchets industriels banals (DIB) sont également traités.

	2013	2014	2015	2016
CHARTRES METROPOLE	33 779 t	33 374 t	32 242 t	32 242 t
SYROM de la région de Dreux	12 595 t	-	-	-
Agglomération du Pays de DREUX	18 181 t	30 170 t	32 526 t	32 526 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	6 692 t	6 685 t	5 743 t	5 743 t
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	9 262 t	9 147 t	8 756 t	8 756 t
SIRTOM La Loupe	8 358 t	6 431 t	6 241 t	6 241 t
DIB	25 647 t	17 272 t	18 752 t	18 752 t
Autres clients ORISANE	-	8 709 t	5 339 t	5 339 t
TOTAL	114 514 t	111 788 t	109 599 t	109 599 t

Provenance des ordures ménagères valorisées à Orisane en 2015



⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2014	2015	2016
Production de mâchefers	23 555 tonnes	23 806 tonnes	23 806 tonnes
	Soit	Soit	Soit
	212,11kg/t de déchets	216,22kg /t de déchets	216,22kg /t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2014	2015	2016
Métaux ferreux valorisés	1 501 tonnes	2 017 tonnes	2 017 tonnes
	6,37% des mâchefers bruts	8,47% des mâchefers bruts	8,47% des mâchefers bruts
	1,343% des tonnes traitées	1,840% des tonnes traitées	1,840% des tonnes traitées
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	108 tonnes	192 tonnes	192 tonnes
	0,46% des mâchefers bruts	0,81% des mâchefers bruts	0,81% des mâchefers bruts
	0,097% des tonnes traitées	0,175% des tonnes traitées	0,175% des tonnes traitées
Mâchefers utilisés en sous couche routière	21 946 tonnes	21 597 tonnes	21 597 tonnes

- Production d'électricité

	2014	2015	2016
Production d'électricité	65 246 MWh	65 046 MWh	65 046 MWh
	0,588 MW/tonne traitée	0,591 MW/tonne traitée	0,591 MW/tonne traitée

⇒ Produits non valorisés issus de l'incinération

- Production de REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2014	2015	2016
Production de refiom	5 184 tonnes 46,37 kg/tonne traitée	5 262 tonnes 48,01 kg/tonne traitée	5 262 tonnes 48,01 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1) de Laval.

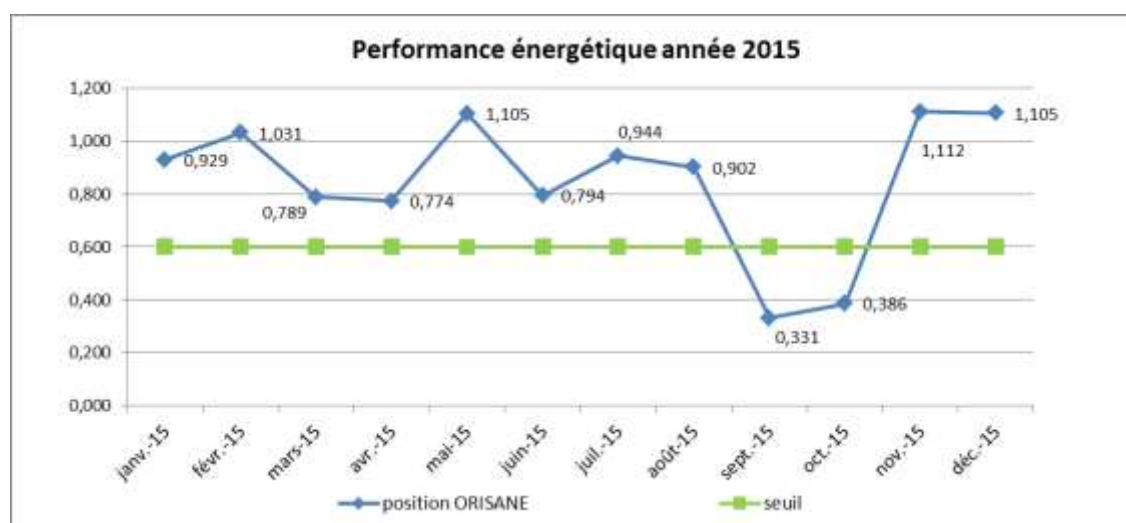
⇒ Performance énergétique de l'usine

La production électrique d'ORISANE est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un groupe turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

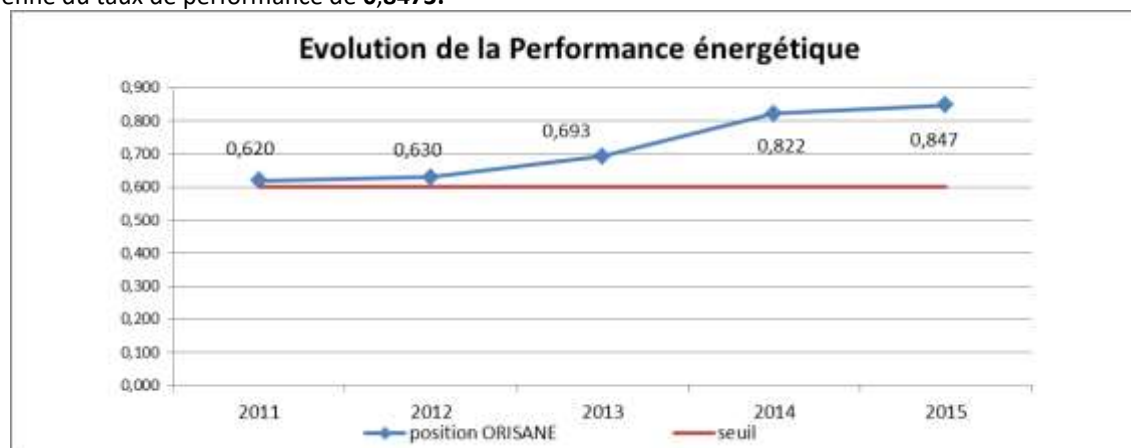
REGLEMENTATION :

Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique : « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée en application du présent arrêté est supérieur ou égal à 0,6 si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

Les données 2016 concernant la performance énergétique, ne nous ont pas été communiquées par ORISANE, par conséquent, seules les données 2015 sont connues au moment de l'impression de ce rapport.



La courbe ci-dessus représente l'évolution de l'efficacité énergétique d'Orisane pour l'année 2015 avec une moyenne du taux de performance de **0,8473**.



2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés dans un **centre de tri**, NATRIEL.

Localisation : ZA de la Rabette
28100 DREUX
Exploitant : Agglomération du Pays de DREUX

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Créé en 2005, le **centre de tri était initialement composé :**

- ❖ d'une zone de stockage couverte pour les produits apportés, (journaux et emballages),
- ❖ d'une ligne de tri pour les emballages ménagers où le tri est mécanique pour l'acier et manuel pour les autres matériaux,
- ❖ d'une ligne de tri pour les journaux où le tri manuel,
- ❖ d'une zone de conditionnement avec une presse à balle,
- ❖ d'une zone de stockage des produits conditionnés en attente d'enlèvements par les repreneurs.

*Celui-ci vient d'être modernisé. Les travaux ont eu lieu au cours du **1^{er} trimestre 2014**. Le process comporte dorénavant un tri optique des corps creux (bouteilles, flacons...) et des corps plats (papiers, cartons, magazines...), et un tri automatisé des métaux.*

L'automatisation lui permet de rester compétitif en augmentant sa capacité pour trier jusqu'à 24.000 tonnes de déchets recyclables par an.

⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	UPM La Chapelle Darblay - Grand Couronne (76)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET (Polyéthylène Téréphthalate)	PAPREC - Limay (78)	Fibres textiles
Bouteilles PEHD (polyéthylène Haute Densité)	PAPREC - Elven (56)	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Acier	SITA chez ARCELOR – Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	AFFIMET - Compiègne (60)	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	SITA - Descartes (37)	Carton recyclé
Briques	GEORGIA PACIFIC - Hondouville (27)	Papier toilette, essuie tout
Gros de magasins	SEMARDEL - Vert Le Grand (91)	Papiers

⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (12 à 18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés en apport volontaire et en porte à porte.

❖ **La composition des EMABALLAGES** à la sortie du centre de tri est la suivante (moyenne porte à porte et apport volontaire) (en %) *(Jusqu'au 07/05/2016)*

	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	refus	Gros de magasin
2009	7,18	0,35	13,09	2,74	7,14	29,68	4,36	12,67	22,78	
2010	11,04	0,59	13,43	2,42	7,91	25,66	4,99	9,77	24,20	
2011	9,44	0,43	12,90	2,33	7,98	27,69	4,63	8,03	26,56	
2012	11,57	0,72	13,1	2,89	8,12	27,47	4,42	8,54	23,18	
2013	12,55	0,69	15,70	3,21	7,90	23,23	5,33	8,59	22,80	
2014	10,16	1,10	15,90	3,13	8,67	25,97	6,75	7,06	21,26	
2015	11,41	0,34	14,24	2,60	7,39	24,31	4,97	6,19	24,51	4,04

A noter : Depuis la modernisation du centre de tri et la mise en place du nouveau process, un nouveau flux de matière recyclable est apparu, il s'agit du « gros de magasin » (= fines de papiers et de cartons).

❖ **La composition du flux PAPIERS** à la sortie du centre de tri est la suivante (en %)

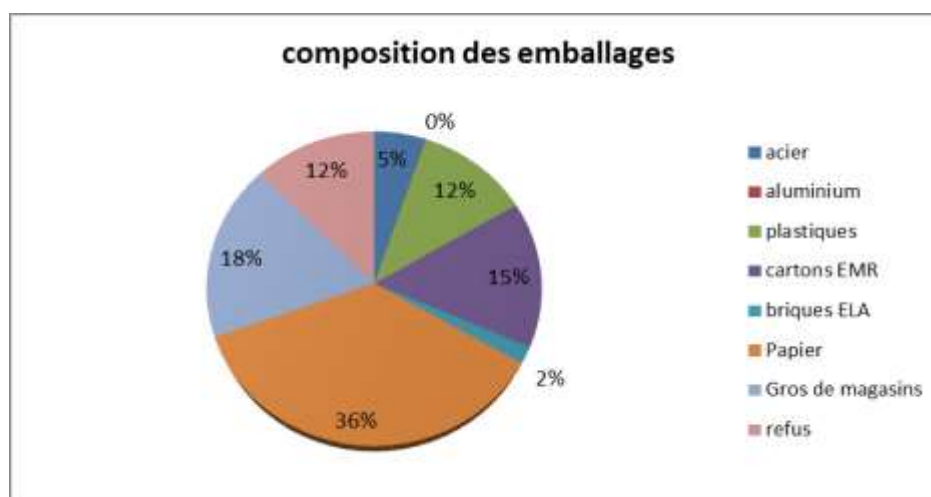
(Jusqu'au 07/05/2016)

	journaux-magazines	refus
2009	96,22	3,78
2010	94,78	5,22
2011	94,42	5,58
2012	95,59	4,41
2013	95,58	4,42
2014	96,13	3,87
2015	96,10	3,90

Pour information : A partir du 7 mai 2016, la collecte en bi flux a été mise en place, c'est-à-dire que les emballages sont collectés en mélange avec les papiers. Le geste de tri est simplifié. Nous espérons ainsi obtenir une amélioration de la qualité du tri.

❖ **La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange)** à la sortie du centre de tri est la suivante (en %) (A partir du 07/05/2016)

	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2016	1,24	0,02	7,14	1,18	3,05	15,01	1,78	36,21	18,13	12,34



Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants.

Cette année le taux de refus des emballages est de **12,34%**.

La qualité du tri a progressé cette année, du fait du passage au biflux. Néanmoins, nous ne devons pas relâcher nos efforts de communication et rappeler les consignes de tri pour que l'on puisse obtenir une meilleure qualité de recyclage.

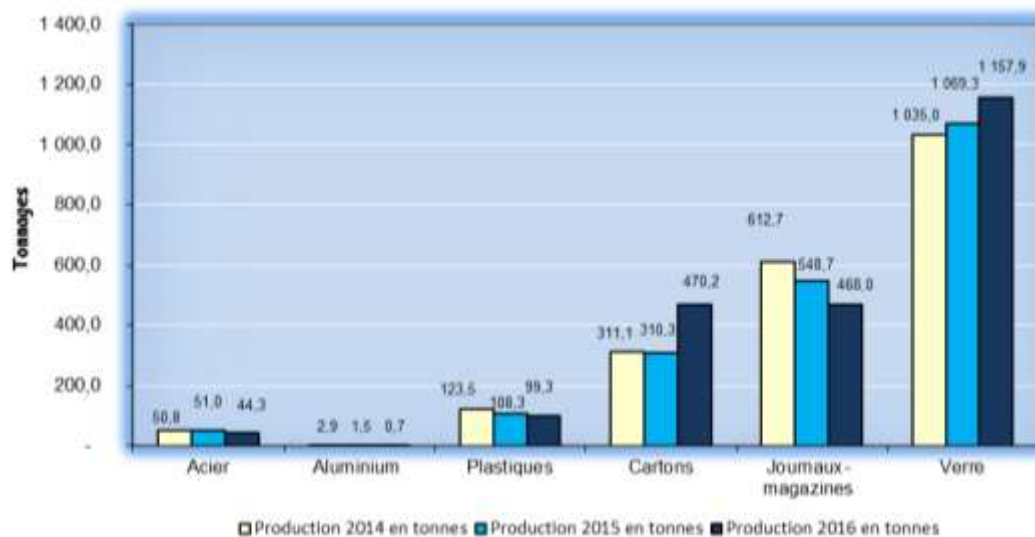
⇒ Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou

Production	2015 en tonnage	2016 en tonnage	Ratio 2016 en kg/hab	Performances nationales 2013 tous milieux*
Acier	50,99	44,34	1,27	1,62
Aluminium	1,50	0,66	0,02	
PET clair	63,67	62,33	1,79	3,65
PET foncé	11,63	10,34	0,30	
PEHD	33,04	26,66	0,76	
Sous Total plastiques	108,34	99,33	2,85	
Cartons collecte sélective	108,68	131,01	3,75	
Briques collecte sélective	22,20	15,54	0,45	
Cartons déchetteries	161,35	165,28	4,73	
Gros de magasin	18,05	158,32	4,53	
Sous Total cartons	310,28	470,15	13,47	
Papiers	548,71	468,01	13,41	24,00
Verre	1 069,32	1 157,86	33,17	28,97
TOTAL	2 089,14	2 240,35	64,17	

*base de données SINOE – Ademe

Attention : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les **performances** du SICTOM pour l'année 2016 sont en moyenne supérieures à celles de l'année précédente mais variables suivant les matériaux. La production de matériaux recyclés a augmenté de +7%.

Les performances de tri en kilo par habitant restent inférieures aux performances nationales à l'exception du verre (ces chiffres sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain).

La diminution des performances liées aux journaux s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB ».

2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchetteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage**.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur les terres d'exploitants agricoles.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL
Exploitant : NCI ENVIRONNEMENT
Groupe PAPREC



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- enlèvement des indésirables,
- broyage si nécessaire,
- mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- mise en andain,
- fermentation avec retournement des andains,
- criblage,
- maturation,
- épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2** (C.E.T. 2) également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, traite une partie des déchets des déchetteries.

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m³, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis brûlé sur le site.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL
Exploitant : NCI ENVIRONNEMENT
Groupe PAPREC



C. PERFORMANCES DU SICTOM

OBJECTIFS NATIONAUX REGLEMENTAIRES :

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixe les objectifs suivants :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant en cinq ans,
- Diminuer de 15 % les quantités de déchets incinérés ou enfouies à horizon 2012.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- Recycler 60% des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010)
- Réduire de 50% les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010)

1. – Réduction des quantités de déchets produits

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage OMR	10 217 T	10 001 T	9 519 T	9 262 T	9 147 T	8 756 T	8 389 T
population	35 870 hab	35 870 hab	35 850 hab	35 613 hab	35 510 hab	35 278 hab	34 912 hab
Ratio en kg/hab/an	284,83	278,81	265,52	260,07	257,59	248,20	240,29
Indice de réduction des quantités	base 100	-2,11%	-6,78%	-8,69%	-9,57%	-12,86%	-15,64%

⇒ objectif « loi GRENELLE » réduction -15% en 2012 : objectif non atteint en 2012 mais atteint en 2016

Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (sont comprises dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif) :

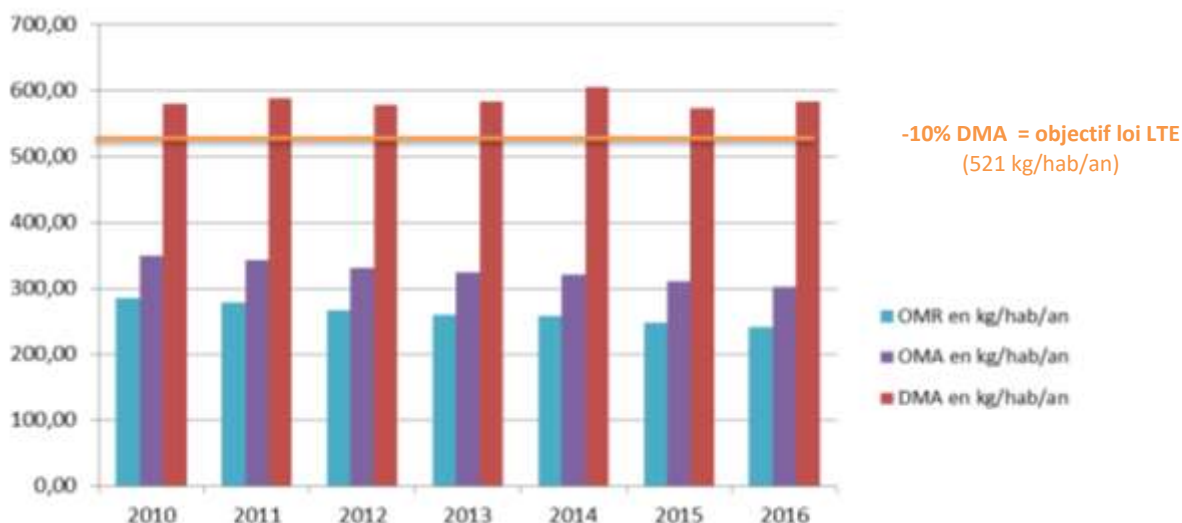
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage OMA	12 543 T	12 265 T	11 847 T	11 539 T	11 393 T	10 971 T	10 567 T
population	35 870 hab	35 870 hab	35 850 hab	35 613 hab	35 510 hab	35 278 hab	34 912 hab
Ratio en kg/hab/an	349,68	341,93	330,46	324,01	320,84	310,99	302,68
Indice de réduction des quantités	base 100	-2,22%	-5,50%	-7,34%	-8,25%	-11,07%	-13,44%

⇒ objectif « loi GRENELLE » réduction -7% : atteint dès 2013

Evolution des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES (sont compris dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, les déchets collectés en déchetteries et les autres collectes) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage DMA	20 765 T	21 094 T	20 739 T	20 765 T	21 493 T	20 188 T	20 363 T
pop	35 870 hab	35 870 hab	35 850 hab	35 613 hab	35 510 hab	35 278 hab	34 912 hab
Ratio en kg/hab/an	578,90	588,07	578,49	583,07	605,27	572,25	583,27
Indice de réduction des quantités	base 100	1,58%	-0,07%	0,72%	4,56%	-1,15%	+0,75%

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2020 : -10% (=521 kg/hab/an de DMA)



⇒ **Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :**

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage enfouis	2 068,92	1 902,87	1 667,14	1 736,18	1 816,78	1 730,08	1 933,20
Indice de réduction des quantités	Base 100	-8%	-19%	-16%	12%	-16%	-7%

- ⇒ objectif « Loi GRENELLE » réduction -15% : atteint en 2012
- ⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

2. Valorisation

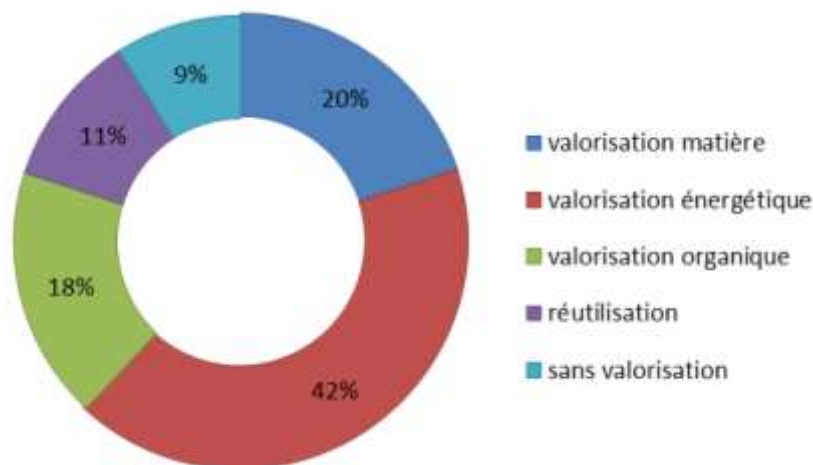
⇒ **Les chiffres clés 2016 :**

80% des déchets collectés sont valorisés

- VALORISATION ENERGETIQUE : 42%
- VALORISATION MATIERE : 20%
- VALORISATION ORGANIQUE : 18%

11% des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchetteries)

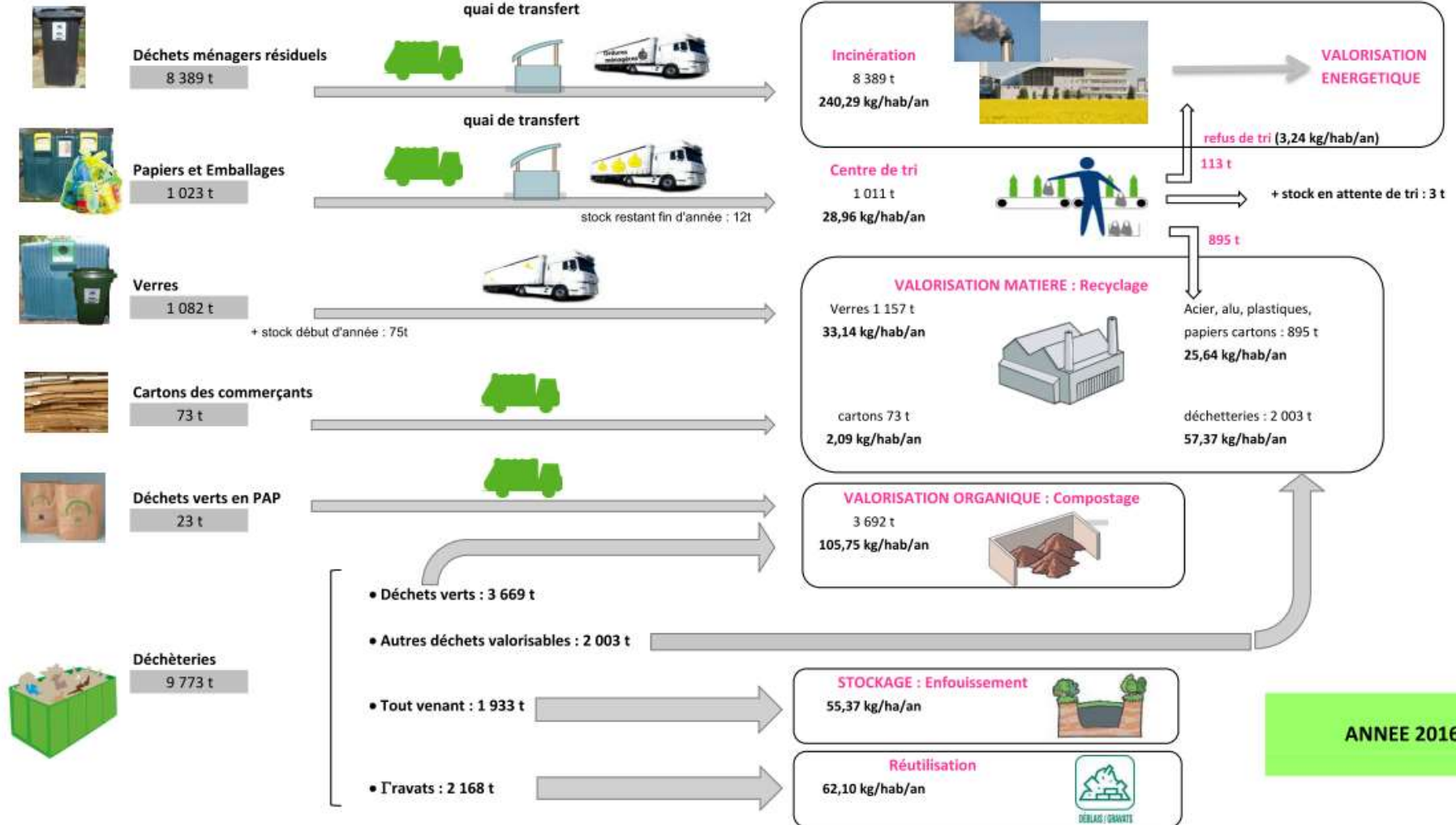
Seulement 9% des déchets collectés ne bénéficient d'aucune valorisation (enfouissement).



⇒ **Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :**

collecte

traitement



ANNEE 2016

D. COMMUNICATION ET PREVENTION

1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a engagé de nombreuses **actions de communication** auprès des usagers et du public scolaire. Depuis mars 2009, **un ambassadeur du tri** a été recruté.

Ses missions :

- sensibiliser sur le tri des déchets,
- faire changer les comportements,
- réaliser des contrôles et des diagnostics,
- mettre en place des actions correctives.



Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également sur le terrain, directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri.

Des actions de communication de proximité ont été engagées et poursuivies cette année (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...).

En raison de l'absence prolongée de notre ambassadeur du tri pour maladie au cours des années 2014 et 2015, les actions de communication s'en sont trouvées ralenties. Néanmoins, afin de ne pas perdre le bénéfice des actions engagées, le SICTOM a procédé au recrutement d'un ambassadeur du tri remplaçant à partir du mois de mars 2015. L'activité a donc été maintenue 10 mois cette année.

1.1 - Les Outils de Communication

En 2016, nous avons réalisé quelques supports de communication :

- ❖ Edition de 2 numéros du **journal du SICTOM** (n°15 publié en mars et le n°16 publié en octobre)



Suite au changement des consignes de tri, le SICTOM a organisé une campagne de communication, nous avons édité un certain nombre de supports pour informer les administrés des divers changements.

❖ **Réalisation de Flyers**

Plusieurs modèles de Flyers ont été réalisés : pour les habitants de Nogent le Rotrou, pour les habitants de Margon et pour les habitants des autres communes.



Recto

verso

❖ **Autocollant de consignes de tri pour les bacs jaunes collectifs de la collecte du BIFLUX en PAP**



❖ **Le MEMO TRI**



Le Mémo tri a été remis à jour du fait des changement de consignes de tri.

Certains outils réalisés lors des années précédentes, restent accessibles au public :

❖ **Le SITE INTERNET et la création d'une page FACEBOOK**

Mise en ligne dès le mois d'octobre 2015

<http://www.sictom-nogentlerotrou.fr>

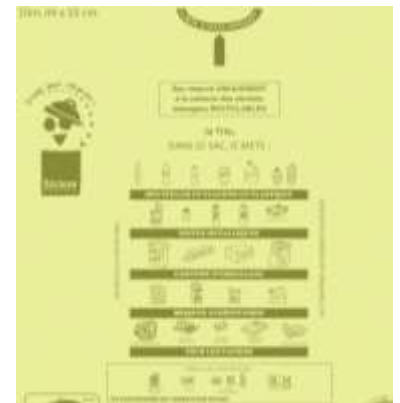


❖ **Autocollant de consignes de tri pour PAV + changement des plastrons bleus**



Nous avons changé tous les plastrons bleus des colonnes à PAPIERS et nous les avons remplacé par des plastrons de couleur jaune pour la collecte du BIFLUX. Nous avons également changé la signalétique sur toutes nos colonnes qui servaient à collecter les emballages et les papiers.

❖ **Sacs jaunes pour la collecte du BIFLUX en PAP**



Consignes de tri sur les sacs jaunes que nous distribuons aux habitants de MARGON et de NOGENT LE ROTROU pour la collecte des emballages et du papier en porte à porte.

❖ Le Sac de pré-collecte

Depuis l'année 2012, et dans le but de relancer le tri en campagne, le SICTOM met gratuitement à disposition des sacs de pré-collecte pour les usagers ne disposant pas d'une collecte en porte à porte.

Ces sacs permettent à chacun de stocker les déchets triés à la maison avant de les déposer dans les colonnes des Points d'Apport Volontaire.

A la fois pratiques et résistants, ils permettent aussi de

renseigner les usagers sur ce qui peut être trié puisque les consignes de tri figurent sur ces sacs.

Ce sac est **réservé exclusivement aux personnes ne disposant pas d'une collecte en porte à porte** (pas de bac jaune individuel ou collectif). **Un seul sac est délivré par foyer.**

Environ 5 500 sacs ont été mis à disposition des habitants dans les mairies.

Les sacs sont toujours disponibles en mairies pour les personnes qui ne sont pas encore équipées.



D'autres outils réalisés lors des années précédentes, ont à nouveau été distribués lors des animations et manifestations locales :

❖ Le Magnét



1.2 - Les Animations

Notre ambassadeur assure des formations et animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes.

⇒ Animation de terrain « Grand public »

En 2016, des **animations et des expositions** sur le tri et le compostage ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu professionnel et associatif, ...

On peut retenir :

- ❖ **Jardi Perche (Nogent-le-Rotrou), 19/04/2015**
- ❖ **Marché du Theil, 29/04/2015**
- ❖ **Brocante (Champrond-en-Perchet), 05/07/2015**
- ❖ **Fête du potager (Thiron-Gardais), 18/10/2015**
- ❖ **Saveurs d'automne, Parc du Perche (Nocé) 04/10/2015**
- ❖ **Atelier débat, Parc du Perche (Nocé), 11/10/2015**
- ❖ **Stand en déchetterie (Nogent-le-Rotrou), 28/11/2015**



- ❖ des réunions de **sensibilisation des publics relais** (formation du personnel de la sécurité civile de Nogent le Rotrou sur 6 ½ journées : les 13, 14, 15, 20, 21 et 22 octobre 2015 - environ 250 personnes sensibilisées),
- ❖ **sensibilisation d'associations et d'organismes,**
- ❖ De plus, des journées de **visites de déchetteries ou du centre de tri** sont également organisées.

⇒ Animations scolaires



- Animation « Trions nos déchets » :

Réalisation de l'animation sur le tri dans **31 classes** (du CP au CM2). Le SICTOM a d'ailleurs renouvelé au cours de l'année 2015, son matériel d'animation (acquisition d'une mallette pédagogique sur le compostage et 2 nouveaux jeux sur le tri). En fin de séance, nous remettons à chaque élève participant un objet de communication : un taille-crayons réalisé en plastique recyclé, et un diplôme de l'éco écolier.

Nombre d'élèves sensibilisés en 2015 : 638

- Animation « Réduisons nos déchets ! » :

Réalisation de l'animation sur la prévention dans **11 classes** (du CP au CM2). Pour effectuer cette nouvelle animation, notre ambassadrice a créé 4 ateliers-jeux. En fin de séance, nous remettons à chaque élève participant un objet de communication : une gourde pour la réduction des bouteilles plastiques. **Nombre d'élèves sensibilisés en 2015 : 197**

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Animations et jeux sur le tri des déchets à l'école du Theil-sur-Huisne dans le cadre des TAP, les lundis de 15h45 à 16h30, du 14 septembre 2015 au 14 décembre 2015. 3 groupes de 18 élèves (3 à 4 séances/groupe). **Nombre d'élèves sensibilisés en 2015 : 54**

De plus, chaque année, nous organisons à la demande des écoles des **Visites du centre de Tri NATRIEL de Dreux, pour les scolaires.**



1.3 - Contrôle de « Suivi Qualité » du Tri



Des suivis de collecte ont été organisés sur certains quartiers de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon**, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages en porte à porte

Ces contrôles se sont déroulés sur 2 semaines consécutives. Cette année environ 200 adresses ont été contrôlées.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le bac indique l'erreur et le motif du rejet. Le bac n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri.**

2. Prévention et réduction des déchets

2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention »



Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et en cohérence avec la politique départementale, définie dans le PEDMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le SICTOM a souhaité, dès l'année 2011, s'engager dans une démarche de prévention par la mise en place **d'un programme local de prévention pour une durée de 5 ans.**

Le but de ce programme est l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, repris dans le PEDMA de l'Eure et Loir soit une **réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans.**

Afin de mener à bien ce programme, **une chargée de mission** a été recrutée en avril 2012.

Dès le mois **de juillet 2012**, le SICTOM a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME qui acte **la date de démarrage du programme**. Par ce biais, l'ADEME apporte un soutien technique et financier (50 000 €/an) au SICTOM.



⇒ Diagnostic



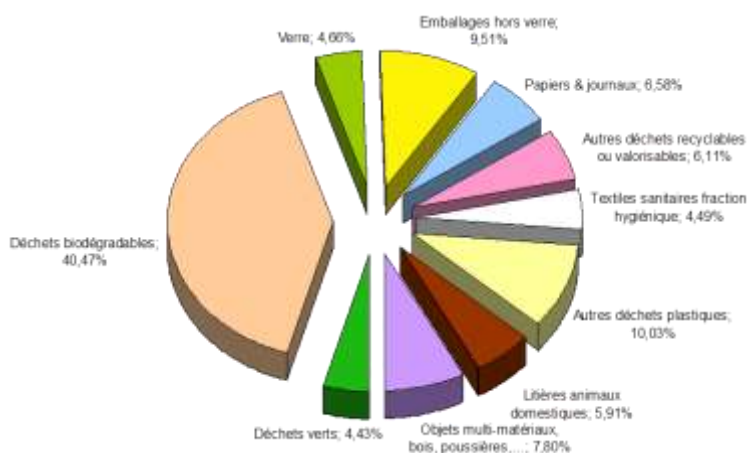
La première étape du PLP est la réalisation d'un **diagnostic de territoire** (année 1 = 2012). Suite à la réalisation de ce diagnostic et aux principaux gisements d'évitements qui en sont ressortis, un comité de pilotage et des groupes de travail ont été constitués pour mettre en place des actions spécifiques en partenariat avec des acteurs et relais locaux (notamment sur le gaspillage alimentaire, le compostage collectif, la promotion de l'eau du robinet...)

⇒ Caractérisation des ordures ménagères

Le SICTOM a décidé de confier au cours du mois de mai 2012, à l'entreprise RETIF CONSEIL, la réalisation de la **caractérisation des ordures ménagères**.

Deux campagnes ont été menées, l'une en juin et l'autre en octobre (pour tenir compte de la saisonnalité).

Les prélèvements ont été effectués sur les poubelles des ménages uniquement. Les résultats sont les suivants :



En conclusion, **45% de la poubelle noire** pourraient être réduits à la source par **compostage** et **27%** des déchets pourraient être **triés et valorisés**.

Cette caractérisation est un état des lieux précis qui va nous permettre d'adapter nos actions en fonction du constat qui a été établi.

⇒ Plan d'Actions

15 actions

ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES	1. Promotion de l'autogestion des bio-déchets
	2. Compostage partagé en habitat collectif
	3. Lutte contre les imprimés non sollicités
	4. Lutte contre le gaspillage alimentaire
ECO EXEMPLARITE	5. Compostage partagé en établissements
	6. Lutte contre le gaspillage papier dans les administrations
	7. Gestion raisonnée des espaces verts communaux
SENSIBILISATION DES PUBLICS	8. Communication générale
	9. Promotion de la consommation responsable

	10. Sensibilisation jeunesse
EVITEMENT DE LA PRODUCTION	11. ACCOMPAGNEMENT à L'IMPLANTATION d'UN POLE RESSOURCERIE sur le territoire
	12. Promotion du réemploi /de la réparation
PREVENTION QUALITATIVE	13. Sensibilisation sur les produits toxiques
PREVENTION DES ENTREPRISES	14. Accompagnement à la mise en place de la RS
	15. Labellisation Eco défis

2.2 - LES ACTIONS du PLP

Voici un bilan des actions entreprises par le SICTOM pour démontrer concrètement aux habitants quels gestes quotidiens sont efficaces pour limiter la surproduction de déchet :

⇒ 1. Le Compostage individuel



Par le biais de la mise en place du compostage individuel, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a pour objectif de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchetteries. Ce qui lui permettrait de réduire les coûts de collecte et de traitement.

Les élus du SICTOM de Nogent-le-Rotrou ont décidé dès l'année 2009, de promouvoir la gestion domestique des déchets organiques par la mise en place du **compostage individuel**.

En 4 ans, tous les foyers volontaires des 50 communes du SICTOM ont été équipés. **Fin 2015, environ 2 200 composteurs ont été distribués (soit plus de 12% des ménages).**



Au niveau de la communication, des **guides de compostage** sont distribués aux administrés avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage.

Des panneaux d'information sur les solutions alternatives ont également été déposés au niveau des bennes de déchets verts dans les 4 déchetteries du Syndicat.



En **septembre 2015**, nous avons réalisé une **Formation sur le compostage**, directement chez les administrés, dans un jardin, sur le quartier du Plateau St Jean à Nogent le Rotrou, suite à l'enquête de satisfaction menée sur le compostage individuel. Nous avons pu ainsi sensibiliser un petit groupe de personnes, auquel nous avons pu apporter des réponses sur les problématiques rencontrées, rappeler les consignes, comment utiliser son compost, ...

*Le SICTOM poursuit la promotion du compostage individuel et la **vente de composteurs** lors des permanences mensuelles, pour les nouveaux arrivants ou personnes désireuses de s'équiper.*

⇒ 2. Compostage partagé en habitat collectif

Le SICTOM a mis en place, **à titre expérimental**, en collaboration avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et l'association Eure-et-Loir Nature, le compostage en habitat collectif sur un immeuble de 25 logements appartenant à **Nogent Perche Habitat**, situé rue de la Borde à Nogent-le-Rotrou. L'inauguration a eu lieu le 10 avril 2013.



17/25 foyers participent à cette opération. Une convention d'engagement a été signée par chaque participant. Un habitant s'est porté volontaire pour être le référent de l'immeuble. Le démarrage de l'opération est encourageant. Le bilan a été effectué un an après le lancement. Le compost est de bonne qualité. Néanmoins, le succès de cette opération réside dans le volontariat et l'implication des habitants.



*Au regard des résultats, le bailleur **NOGENT PERCHE HABITAT** souhaite étendre ce dispositif. **3 nouveaux points** seront créés au cours de l'année 2016 sur **Nogent le Rotrou**. De même l'organisme **ORNE HABITAT** souhaite que le SICTOM l'accompagne dans la mise en place d'un **point de compostage collectif** sur une résidence située au **Theil sur Huisne**.*

⇒ 3. Lutte contre les imprimés non sollicités : Opération « STOP PUB »



Dès octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des **autocollants stop-pub**. Le SICTOM a fourni aux mairies un certain nombre d'exemplaires qu'elles tiennent à disposition des usagers.



Le taux d'équipement des boîtes aux lettres en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **25 %** sur le territoire (données La Poste avril 2016).

Sont comptabilisés dans ce chiffre, les stop-pub diffusés par le SICTOM, les messages réalisés par les habitants eux-mêmes et les plaquettes achetées dans le commerce.

La distribution d'autocollants aux habitants s'opère par l'intermédiaire des mairies, mais également lors de manifestations, ou de permanences à notre local. Une information à ce sujet est diffusée régulièrement auprès de l'ensemble des foyers dans notre journal.

⇒ 4. Lutte contre le gaspillage alimentaire



❖ Chez les particuliers :

• Conception de fiches pratiques :

Le groupe de travail sur la « réduction du gaspillage alimentaire » s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2015 et a travaillé sur la conception de fiches pratiques pour diffuser des conseils pour éviter le gaspillage.

Ces fiches seront éditées et distribuées dès le début de l'année 2016 chez nos différents partenaires et administrations.

Elles seront également consultables sur le site internet du SICTOM.

• Réalisation d'ateliers :

Afin de sensibiliser le grand public sur la réduction des déchets, le SICTOM organise régulièrement des ateliers pratiques. Dernièrement, un atelier de **cuisine des restes** a été organisé afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, **le 17 Octobre 2015** à Nogent-le-Rotrou.

Après avoir appris à cuisiner des recettes simples avec des restes, les participants ont pu savourer les plats qu'ils ont réalisés.



❖ Dans les établissements scolaires :

• Expérimentation au collège Pierre Brossolette de Nogent le Rotrou :

En collaboration avec le Conseil Départemental 28, le SICTOM a réalisé un diagnostic sur le gaspillage alimentaire dans le restaurant scolaire du collège Pierre Brossolette de Nogent-le-Rotrou **en juin 2013**.

Il s'agissait de peser la nourriture jetée durant une semaine, et d'en ressortir la quantité de déchets par élève. Chaque plateau a généré plus 300 g de nourriture gaspillée par repas. Soit un gaspillage de 20 tonnes par an.



Suite à ce diagnostic, un plan d'actions a été mis en place en partenariat avec l'équipe enseignante, le personnel de cuisine et les élèves.

Le collège a pris différentes mesures (dialogue avec les élèves pour ajuster la quantité servie, tri des déchets pour visualiser ce qui est jeté...), et a réduit le gaspillage généré.

Une seconde campagne de pesée est intervenue **en janvier 2015** pour évaluer les progrès réalisés. Les résultats sont plus qu'encourageants car chaque plateau a généré en moyenne 145 gr de nourriture gaspillée par repas. Soit un gaspillage de 9,5 tonnes par an. **Le gaspillage a été réduit de plus de 50%.**





D'autres établissements débutent la démarche avec le SICTOM :

- Le lycée Rémi Belleau de Nogent le Rotrou a organisé une campagne de pesées du 12 au 16 janvier 2015, la mise en place d'un plan d'actions et une seconde campagne de pesées sera menée début 2016.
- Le lycée Nermont : une campagne de pesées a été menée en janvier 2015.
- Les Collèges du Theil-sur-Huisne, Institution Delfeuille St Joseph ... devraient débiter en 2016.

- **Campagne d'affichage dans les réfectoires**



Différentes campagnes d'affichage ont déjà été mises en place dans plusieurs établissements.

⇒ 5. Compostage partagé en établissements

Compostage collectif en établissements scolaires

Le SICTOM mène un test de compostage collectif sur **deux lycées**, gros producteurs de déchets fermentescibles, en leur mettant à disposition des composteurs de grande capacité. Le succès de cette opération dépend de l'implication des utilisateurs, notamment du personnel de cuisine et d'entretien des sites.

Certaines écoles du SICTOM ont également été équipées de composteurs individuels sur la base du volontariat.

Une quinzaine d'établissements sont ainsi équipés.

Cette année 8 écoles supplémentaires ont été équipées d'un composteur.

(Écoles de Brunelles, Argenvilliers, Saint-Denis-d'Authou, Nogent-le-Rotrou Jean Macé, Nogent-le-Rotrou Centre 1, Authon-du-Perche, Nogent-le-Rotrou Maternelle Centre, Nogent le Rotrou maternelle plateau St Jean).

Sensibilisation des élèves, des enseignants et du personnel de restauration collective.

Nombre de personnes sensibilisées : environ 275.



Au regard des résultats, le SICTOM souhaite poursuivre cette action.

⇒ 6. Réduction du gaspillage du papier dans les administrations

Au cours de l'année 2014, le SICTOM a réalisé un guide de bonnes pratiques et de conseils à destination des administrations, pour réduire le gaspillage de papiers.

Celui-ci nous permet de sensibiliser les gros producteurs de papiers, en leur rappelant des pratiques simples pour utiliser moins de papier au bureau :

- ⇒ Recto-verso
- ⇒ Faire des brouillons avec le verso des documents imprimés
- ⇒ Annuler les abonnements inutiles (journaux, catalogues fournisseurs)
- ⇒ Préférer les emails aux fax et courriers



⇒ Imprimer seulement si nécessaire...

Le SICTOM a ainsi pu sensibiliser le personnel de la mairie de **Saint Germain de la Coudre** au mois de **septembre 2015**. Au préalable, un diagnostic sur les consommations a été réalisé par le SICTOM. Une **charte d'éco-exemplarité** a été remise aux employées. La signature de cette Charte symbolise l'engagement de l'agent sur les bons gestes à adopter pour réduire le gaspillage du papier. Les employés des communes de **MARGON** et du **THEIL SUR HUISNE** avaient déjà été sensibilisés dans ce sens l'année passée.

La sensibilisation du personnel de la commune de Nogent le Rotrou interviendra en 2016.

⇒ 7. Gestion raisonnée des espaces verts communaux

Le SICTOM a organisé le **Jeudi 11 juin 2015** une **demi-journée d'information sur la gestion raisonnée des espaces verts** à destination des élus des 50 communes du SICTOM ainsi qu'aux responsables des services espaces verts. La demi-journée se composait d'une séance en salle et d'une partie en extérieur, avec des démonstrations de matériels alternatifs aux produits phytosanitaires.

Différents organismes étaient présents : Eure et Loir Nature, FREDON Centre, ... Certaines collectivités signataires de la Charte zéro pesticide ont également témoigné sur leurs pratiques.



⇒ 8. Actions de communication générale

La communication générale recoupe tous les thèmes de la prévention

❖ Animations

La sensibilisation sur les gestes de prévention passe également par des animations, organisées par le personnel du SICTOM. Parmi celles-ci, on peut citer :

- Le **partenariat avec la Parentelle** (lieu d'accueil et d'écoute pour les parents dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Nogent-le-Rotrou). Des animations sont réalisées lors de « cafés Blabla », elles constituent un moment convivial où les familles peuvent échanger sur leurs habitudes de consommation, et découvrir divers moyens d'agir sur la quantité de déchets qu'elles produisent. Des visites de site et des démonstrations en magasins ponctuent cette action.
- Des **animations dans les associations et structures sociales** sont également dispensées, à la demande.
- Lors des **manifestations locales**, le SICTOM essaie d'être un maximum présent. Nous aménageons des stands, sur lesquels nous effectuons :
 La **promotion du compostage**, des composteurs sont exposés et des documents explicatifs servent de supports à ces animations.
 La **promotion de la réduction du gaspillage alimentaire** : Une cuisine fictive en trompe l'œil agrémentée de messages contre le gaspillage alimentaire nous est régulièrement prêtée par le Conseil Départemental



Animation saveur d'automne 4 octobre 2015



Marché de Margon le 6 nov 2015 fête de l'ESS



Pour rendre ces animations plus attractives, des **quizz** sont organisés avec le public sur différents thèmes de la prévention. Des **petits objets** sont remis aux participants :
 un carnet de courses avec des messages de prévention, le livret prévention ...

- Nous avons été présents à un **Atelier-débat** sur la gestion de nos déchets le **21 Novembre 2015** à la Maison du Parc Naturel Régional du Perche dans le cadre de l'exposition sur les déchets plastiques de l'artiste Claude IMHOF.
- Le SICTOM fait également la **promotion de l'eau du robinet** grâce au test du « **Bar à eaux** » dans le but de réduire la production de déchets de bouteilles plastiques. Cette année nous avons réalisé 3 bars à eau.
Afin d'abolir les préjugés sur la consommation de l'eau du robinet, nous mettons à disposition des clients trois carafes d'eau (eau de source, eau minérale, eau du robinet). Après dégustation, 2 testeurs sur 3 ne peuvent différencier l'eau du robinet des eaux en bouteille.
En une année, consommer l'eau du robinet permettrait à chacun de réduire de 12kg ses déchets plastiques.
- Des stands sont également tenus ponctuellement par le SICTOM dans les **grandes surfaces**. Ils ont pour vocation d'informer sur les **gestes d'éco consommation**. Le stand est animé dans le hall d'accueil du magasin. Nous proposons aux consommateurs de signer une **charte de l'éco consommateur**.



❖ La SERD : semaine européenne de la réduction des déchets

La **semaine européenne de la réduction des déchets** a lieu tous les ans, lors du mois de Novembre. C'est l'occasion pour le SICTOM de créer des manifestations de plus grande envergure pour sensibiliser les habitants du territoire. **Cette année, le thème choisi fut « la réduction de la nocivité des déchets »** (voir action n°13 sensibilisation sur les produits toxiques).

❖ La presse locale et journaux municipaux

La presse est également un **bon relais d'information**. Cette année encore, de multiples articles sur nos actions de prévention ont été diffusés par la Presse et relayés par les communes dans leurs bulletins municipaux.



⇒ 9. Promotion de la consommation responsable

Une intervention sur **l'éco consommation** a été réalisée le **1er juillet 2015** avec des parents d'élèves de l'école Paul Langevin de Nogent le Rotrou, 6 chartes de l'éco consommateur ont été signées.

⇒ 10. Sensibilisation jeunesse

- **animations en classes :**

Des animations (écoles, collèges, lycées) spécifiques à la prévention complètent les animations portant sur le tri. Elles peuvent être généralistes, ou ciblées sur un thème précis : le compostage (avec la mise en place de composteurs), le gaspillage alimentaire, la consommation responsable...

Cette année, 11 classes ont ainsi été sensibilisées.

- **Concours de collecte de piles dans les écoles :**

Quarante classes du SICTOM ont participé à un concours de collecte de piles organisé **en mai 2015**. Les élèves avaient un mois pour collecter un maximum de piles usagées.



Cette opération a permis au SICTOM de rappeler aux élèves de ne pas jeter les piles dans le bac des ordures ménagères et de leur faire connaître les points de collecte qui permettent aux piles usagées d'être recyclées.

Elle avait surtout pour but d'inciter les élèves à réduire leurs déchets, notamment en utilisant des objets qui fonctionnent sans piles ou utiliser des piles rechargeables. Chaque participant au concours a reçu **une lampe dynamo** comme lot de participation.

L'opération a permis de collecter plus de 2 tonnes de piles !

La classe de GS/CP de l'école de Saint Denis d'Authou a remporté ce concours dans la catégorie « Petits ». Chaque élève a reçu un jeu de carte sur le tri des déchets.

La classe de CE1-CE2 de l'école Georges Brassens de Nogent le Rotrou, a remporté ce concours dans la catégorie « Grands ». La classe a gagné un voyage pour visiter le Centre de Tri de Dreux.



⇒ 11. Accompagnement à l'implantation d'un pôle ressourcerie



Dans le but de réduire les apports de déchets en déchetteries et promouvoir le réemploi, le SICTOM accompagne différents partenaires dans le projet de création d'une **ressourcerie** sur la commune de Nogent-le-Rotrou.



⇒ **Une ressourcerie est une structure qui collecte les objets dont les habitants souhaitent se débarrasser, pour les réparer si besoin, et les revendre à bas prix sans but lucratif pour donner une seconde vie aux objets. Elles permettent souvent d'employer des personnes en insertion.**

C'est le cas de « SOS RECUP », association d'insertion basée à MAMERS, qui portera le projet. Elle crée des emplois et investit tous ses revenus pour développer des services reconnus d'intérêt général.

Le « **pôle Ressourcerie** » de Nogent-le-Rotrou a une particularité : il sera composé de deux activités complémentaires ayant pour objectif la création d'un lieu commun d'échange, de mutualisation et de partenariat.

Les activités de chaque structure seront les suivantes :

- **L'association SOS RECUP** : ressourcerie avec récupération et vente de jouets, vaisselle, électroménager, vêtements, meubles et objets divers, ...
- **L'association la Boîte à outils (LBAO)** : réparation de meubles et d'objets non pris en charge par SOS Récup, détournement d'objets dans une démarche créative et aide aux particuliers pour la remise en état.

Le SICTOM appuie le montage de ce projet, met en réseau les partenaires et assurera la communication.

A noter : la SCIC Eco-Pertica s'était inscrite initialement dans ce projet mais l'étude de faisabilité pour la récupération de matériaux de construction, s'est avéré difficilement réalisable. Par conséquent, elle ne fera pas partie de la cour du réemploi. Néanmoins, elle reste partenaire dans le cadre d'actions de communication.

La cour du réemploi, qui abritera la ressourcerie et la Boîte à outils sera située au 111 Rue Bretonnerie (Nogent-le-Rotrou). L'ouverture est prévue le 11 juin 2016.

⇒ 12. Promotion du réemploi et de la réparation

Le Conseil Départemental d'Eure et Loir, en association avec les différents syndicats de collecte et de traitement des déchets a travaillé sur l'élaboration d'un **annuaire Départemental du réemploi et de la réparation**.

L'annuaire permet à tous les EPCI gestionnaires de déchets engagés dans la prévention, de valoriser une action supplémentaire et d'apporter un nouveau service à leurs administrés.

Chaque usagé peut ainsi consulter les informations sur les acteurs qui œuvrent pour le réemploi via le site internet : eurelien.fr/reemploi



⇒ 13. Sensibilisation sur les produits toxiques

⇒ Ateliers fabrication produits ménagers :

Pour la semaine Européenne de la Réduction des Déchets, des ateliers de fabrication de produits ménagers ont eu lieu pour alerter sur la dangerosité de certains produits.

24, 25 et 26 Novembre 2015 - Atelier fabrication de produits ménagers au Theil-sur-Huisne, à Nogent-le-Rotrou et à Authon-du-Perche

Les participants ont appris des techniques pour faire le ménage sans produits dangereux pour la santé et l'environnement. Chacun est reparti avec 3 échantillons de produits fabriqués lors de l'atelier.

Au total une quarantaine de personnes ont été sensibilisées.

14 décembre 2015 - Atelier fabrication de produits ménagers avec les parents d'élèves de la classe passerelle de l'école Paul Langevin

⇒ Stand sur les produits toxiques

28 Novembre 2015 : Stand à la déchetterie de Nogent le Rotrou pour sensibiliser le public « comment réduire et trier ses déchets dangereux »



⇒ 14. Accompagnement des entreprises à la mise en place de la REDEVANCE SPECIALE

Afin d'inciter les professionnels à moins produire de déchets, le SICTOM a décidé de mettre en place la redevance spéciale sur son territoire (cf article « financement »), pour les accompagner vers une gestion plus durable de leurs déchets.

L'accompagnement s'organise par le biais d'un diagnostic de la production de déchets de l'établissement, de conseils sur le tri et de la sensibilisation du personnel.

⇒ 15. Opération « ECO DEFIS »

Mise en place d'une labellisation « Eco-Défis » en partenariat avec la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** (du 28 et 61) et du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.



⇒ Signature de la convention entre les partenaires le 27 septembre 2013.

Par ce biais, le SICTOM souhaite impliquer les professionnels dans la démarche de réduction des déchets.

Les artisans et commerçants du territoire se verront proposer la réalisation d'au minimum 3 défis dans les thématiques : déchets, éco-produits, énergie, eau et transport.

La réussite des défis conditionne leur labellisation. Cette opération se déroulera sur 3 ans.

Pour la 1^{ère} année, le comité de labélisation réuni le **23 septembre 2014** a décerné le label aux établissements les plus méritants : **18 artisans** du secteur de l'alimentation et des services des principaux centres bourgs du territoire se sont engagés dans la démarche.

Pour la 2^{ème} année, le comité de labélisation réuni le **18 novembre 2015** a décerné le label à **14 nouveaux artisans**.



A Nogent-le-Rotrou

- Les jardins Saint-Pol
- Brasserie Nogentaise
- Boucault photo ciné son
- Bijouterie Gaignard
- Boucherie Cocq Laurent
- Boucherie Surcin
- Salon de coiffure Art et A
- Salon de coiffure Coursaget
- Boulangerie Bougot
- Boucherie Simon Pascal
- Salon de coiffure Aurore

• Boucherie Chez David

- Salon de coiffure Estelle
- Salon de coiffure NJ N JO
- Fleuriste Au Bouquet
- Salon de Coiffure Coiff elle
- Toilettage A lô toutou
- Toilettage Lovely Dog
- Boulangerie Chaussy

A Margon

- Chocolatier Lambert
- Salon de coiffure Sandrine Coiffure

A Authon-du-Perche

- Boulangerie Sedillot
- Charcuterie Chassier
- Salon de coiffure Coiff'Styl
- Salon de coiffure La Coifférie

A Thiron-Gardais

- Salon de coiffure Evolu'Tif
- Salon de coiffure Krooner
- La fée Tulipe
- Charcuterie SARL Provot
- Boulangerie Métifeux

A La Bazoche Gouet

- Charcuterie Bazochienne
- Salon de coiffure Christine

2.3 - La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Deux organismes assurent cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILES et LE RELAIS.

37 bornes sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM. Cela représente une dotation d'une borne pour 960 habitants. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point de collecte pour 2 000 habitants.

Localisation des bornes :



Mise à jour 01/01/2016



LE RELAIS (21)
AUTHON-DU-PERCHE – Cour de la mairie
LA CHAPELLE-GUILLAUME – Mairie
LES AUTELS-VILLEVILLON – PAV côté mairie
LES ETILLEUX – Aire de jeux
MALE – école
MARGON – Parking Leclerc (×2)
MARGON – parking Lidl
MARGON – Rue de la cloche mairie Margon
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des grands Parcs
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Robert Brizard
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy (×2)
NOGENT-LE-ROTROU – Lotissement des terres fortes DéfiMode
SOIZE – Cimetière
LE THEIL – rue de la Pelzinière à côté tri sélectif
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes
LE THEIL – Rue de la Matteau
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (X2)
CETON – Place de la Poste

éco textile (17)
CHARBONNIERES – Déchèterie (×2)
LA-BAZOCHÉ-GOUET – Face Rue du 8 mai / rue du Chemin de Fer
NOGENT-LE-ROTROU – Place Churchill
NOGENT-LE-ROTROU – Angle Avenue C.de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Avenue de la Victoire
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy
NOGENT-LE-ROTROU – Place du 11 août
NOGENT-LE-ROTROU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT-LE-ROTROU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (×2)
LA ROUGE – Place de l'Aulnay
SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking Salle des Fêtes (×2)
LE THEIL – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (×2)
LE THEIL – Rue du Stade

	LE RELAIS		ECOTEXTILES		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	tonnages
2011	80,80	18	47,05	11	127,85 t
2012	71,58	18	41,85	14	113,43 t
2013	65,59	19	50,21	17	115,80 t
2014	75,67	20	49,50	17	125,17 t
2015	78,42	20	51,13	17	129,55 t
2016	83,30	21	35,96	17	119,26 t

119,26 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2016, soit environ **3,42 kg/hab.**

La caractérisation des ordures ménagères a montré que les textiles représentaient encore 2,2 % de notre poubelle noire : environ **6 kg/hab/an**, qui sont incinérés alors qu'ils pourraient être collectés et avoir une seconde vie.

Ces 2 professionnels gèrent et optimisent une seconde vie aux textiles en fonction de leur état et de la demande des marchés. **89%** des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés



L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.

Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.

E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

1. RAPPEL de quelques mesures prises ces dernières années

⇒ Les DASRI

En collaboration avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, le SICTOM avait mis en place à compter du **22 octobre 2007** une collecte spécifique des **DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)** des particuliers en déchetteries.

Rappel de l'organisation de la collecte :



- Le Conseil Départemental achète des boîtes de pré-collecte jaunes
- Alliance Santé (ou le SICTOM suivant la pharmacie) distribue ces boîtes aux pharmaciens
- Les pharmaciens remettent les boîtes aux patients avec une note d'information
- Le patient rapporte sa boîte pleine dans les 3 mois en déchetterie
- Les boîtes sont stockées dans une armoire à déchets toxiques
- Elles sont collectées par le SDIS d'Eure et Loir chaque semaine et transportées par des véhicules spécifiques.
- Elimination par incinération

Un enregistrement de chaque boîte est effectué chez le pharmacien et par le SDIS pour le respect de la traçabilité.



Suite à la création de l'éco-organisme « DASTRI », dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement, le SICTOM a stoppé la collecte des boîtes en déchetteries dès le mois de juin 2014. L'éco-organisme a l'obligation de prendre en charge la collecte des DASRI via certaines pharmacies. La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchetteries et sera consultable sur le site du SICTOM et sur le site www.dastri.fr.

⇒ Les D3E

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchetteries au **printemps 2008**. Le SICTOM a signé une convention avec un éco organisme, ECOSYSTEME, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.



Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :

- Le gros électroménager froid,
- Le gros électroménager hors froid,
- Les petits appareils électriques et électroniques,
- Les écrans.

Cette collecte connaît un réel succès sur nos sites. Les déchetteries sont en cours de réaménagement (réalisation de dalles) afin de recevoir correctement ce type de déchets.

De même la collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec un éco-organisme, RECYLUM, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

⇒ L'amiante

Au cours des années passées, une collecte spécifique d'amiante avait été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain, à plusieurs reprises pour répondre à un besoin de la population.

Les collectes, ouvertes aux particuliers et professionnels, étaient organisées sur la plate-forme de Dangeau.



Ces collectes, très contraignantes, n'ont pas été renouvelées depuis 2013. Néanmoins, en accord avec le syndicat de BBI, nous orientons les détenteurs d'amiante vers une société spécialisée qui se trouve à Bonneval qui accepte de recevoir les déchets d'amiante des particuliers deux jours par mois. Pour plus d'information, se reporter au journal du SICTOM.

⇒ Les cartouches d'imprimantes



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchetteries au cours de l'année 2009. C'est la société COLLECTOR qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Le Bois



Depuis le printemps 2010, pour la déchetterie de Nogent et depuis le printemps 2011, pour les autres sites, nous trions **le bois**. Ce qui nous a permis de valoriser 976 t en 2016, soit 34% des encombrants.

⇒ Les capsules de café Nespresso



La collecte des **capsules de café Nespresso** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société COLLECTOR qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Les huiles végétales



Mise en place de la collecte des **huiles végétales** des particuliers sur les déchetteries depuis le début de l'année 2013.

⇒ Réaménagement de la déchetterie de THIRON GARDAIS

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de THIRON GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zonecouverte pour le stockage
Des déchets toxiques couverte



Mise en place d'une nouvelle
Signalétique



Mise en place de dispositifs antichute



Remplacement du local gardien

2. Actions engagées au cours de l'année 2016 :

⇒ Collecte des lampes

De nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place au début du mois d'avril 2016 sur les déchèteries de CHARBONNIERES, du THEIL SUR HUISNE et de THIRON GARDAIS. Ces bacs nous ont été fournis par **RECYLUM**, l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.



⇒ Conteneurisation de la collecte du Verre



Afin de réduire les troubles musculo squelettiques des agents de collecte et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de **conteneuriser la collecte du verre** en porte à porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. Pour se faire, dans la cadre d'un contrat de location maintenance conclu avec la société PLASTIC OMNIUM, nous avons distribué **3 231 des bacs de 120L et 240L** de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent le Rotrou au cours de l'année 2016.

⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchetteries

Au cours de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous avons réalisé conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des **mesures de bruits** et des **contrôles des rejets** des eaux résiduaires sur les 4 déchetteries du SICTOM



D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation.

Notamment :

- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)**
- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**
- La valorisation des encombrants ...

De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la **nomenclature des ICPE** concernant les déchetteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions. Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

3^{ème} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2016 à Mai 2023	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	MINERIS	Mai 2016 à mai 2023	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables	Convention de coopération	Agglomération du Pays de Dreux - SOMEL/ Chartrres Métropoles/ies/ syndicats	Juin 2011 à déc 2018	le tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	CITEC environnement	Oct 2015 à oct 2019	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage des déchetteries de Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais, Charbonnières et du Theil-sur-Huisne	Régie directe			Des employés des communes de Nogent, Thiron, Authon et de la CC du Val d'Huisne sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	NCI Environnement	Février 2016 à février 2020	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Location maintenance des bacs pour la collecte du verre en porte à porte	Marché de services	PLASTIC OMNIUM	Mai 2016 à mai 2023	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Tri et conditionnement des cartons de déchetteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	Beaufils	Juillet 2014 à juillet 2017	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchetteries et le rachat des cartons des commerçants.

B. LES DEPENSES ET LEURS FINANCEMENTS

1. Le service de collecte des déchets ménagers

1.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution

DEPENSES COLLECTES	2014	2015	2016
Fonctionnement			
• Collecte ordures ménagères et emballages / Biflux en porte à porte	879 025 €	881 176 €	868 364 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	134 438 €	123 578 €	124 763 €
• Location et maintenance des bacs verre			17 475 €
• SOMEL (transfert, traitement des OM)	1 368 945 €	1 302 854 €	1 226 389 €
• Collecte papiers, emballages, Biflux et verre en point d'apport volontaire + rechargement du verre	123 618 €	113 359 €	139 788 €
• Collecte cartons des commerçants	24 746 €	24 806 €	28 093 €
• Collecte du verre en porte à porte	15 827 €	15 866 €	28 017 €
• Collecte + traitement des déchets verts en porte à porte	12 529 €	13 003 €	17 041 €
• Tri (papiers, emballages, Biflux)	135 484 €	100 706 €	187 447 €
• Tri cartons	5 580 €	5 605 €	5 741 €
• Achat de sacs jaunes (collecte biflux en PAP)			25 164 €
• Communication / sensibilisation tri	23 209 €	16 216 €	22 103 €
Total dépenses	2 723 401 €	2 597 169 €	2 690 385 €
Investissement			
• Acquisition colonnes collecte sélective	0 €	0 €	0 €
• Aménagement de dalles pour Points d'apport volontaire	0 €	0 €	276 €
• Acquisition d'un véhicule	0 €	0 €	0 €
Total dépenses	0 €	0 €	276 €

En fonctionnement

Les dépenses relatives à la collecte ont **augmenté de 3,6%** par rapport à l'an passé.

Néanmoins, nous pouvons noter quelques observations :

⇒ **Diminution de la dépense liée au SOMEL** de -5,9 % par rapport à 2015 : conséquence directe de la diminution du prix unitaire de l'incinération en 2016 (-2 %) et de la diminution de notre tonnage d'ordures ménagères

⇒ Les nouveaux contrats de collecte en porte à porte et en apport volontaire ont débuté en mai 2016 avec de nouveaux tarifs. Les dépenses afférentes à ces prestations ont varié par rapport aux dépenses comptabilisées en 2015.

⇒ **Achat de sacs jaunes** pour remplacer les modules bacs pour la collecte en mélange des emballages et papiers en porte à porte, sur les communes de Nogent le Rotrou et de Margon, à hauteur de 25 000€,

⇒ Nouvelle dépense liée à **l'équipement en bacs à roulants** de la population Nogentaise, pour la **collecte du verre en porte à porte**, (nouveau contrat de location maintenance) pour 3 mois de facturation sur l'année 2016,

⇒ Très forte augmentation de la **prestation relative au tri** : s'explique par le fait que l'année 2016 comptabilise 15 mois de fonctionnement (en raison de l'arrivée tardive de certaines factures, l'année 2015 ne comptabilisait que 9 mois d'activité). De plus, à partir de mai 2016, (passage au Biflux), le montant de la prestation de tri sur le flux en mélange (emballages/papiers) est d'environ 15% supérieur au tri en flux séparés.

⇒ **Modification des consignes de tri** : nous avons changé les plastrons et remplacé la signalétique sur les colonnes d'apport volontaire, pour le passage des collectes en biflux. Les changements de consignes de tri ont généré une augmentation des **dépenses de communication** cette année.

En investissement

Réaménagement d'une dalle PAV.

1.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution

RECETTES COLLECTES	2014	2015	2016
Fonctionnement			
Collecte sélective			
ECO EMBALLAGES (aide à la collecte sélective)	343 977€	324 238 €	293 102 €
ECO FOLIO (aide à la collecte des imprimés)	38 829 €	32 915 €	0 €
valorisation verre	23 925 €	24 996 €	33 082 €
valorisation papiers	43 404 €	32 179 €	35 119 €
valorisation emballages ménagers	71 176 €	43 372 €	43 671 €
valorisation cartons commerçants	4 757 €	4 946 €	4 366 €
Remboursement SOMEL	61 532 €	25 469 €	54 146 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	2 035 €	1 770 €	2 035 €
Total recettes	589 635 €	489 885 €	465 521 €
Investissement			
Eco-Emballages	0 €	0 €	0 €
Ademe	0 €	0 €	0 €
Conseil Général	0 €	0 €	0 €
Total recettes	0 €	0 €	0 €

⇒ **Diminution des recettes liées à la collecte des déchets par rapport à l'année précédente.**

Les recettes **d'ECO-EMBALLAGES** sont en régression cette année. Elles ont diminué de 9,6%.

Les objectifs de valorisation étant de plus en plus stricts, nous ne devons pas relâcher nos efforts en matière de tri. Nous devons renforcer notre communication, pour diminuer les refus de tri et motiver les habitants à trier encore plus, si nous souhaitons conserver ce niveau d'aide.

Pas de **recette ECOFOLIO** cette année pour la reprise des papiers, elle sera titrée en 2017 (nous n'avons pas reçu les justificatifs dans les délais).

Les **recettes issues du rachat de nos matériaux** sont plus ou moins fluctuantes suivant le déchet concerné : papiers, verres, recettes issues des emballages de la collecte sélective ont augmenté alors que les cartons ont diminué par rapport à 2015.

Cette année encore, le SICTOM a reçu un **versement exceptionnel du SOMEL**, en conséquence du trop-perçu sur la prestation de traitement des ordures ménagères de l'année 2015 (suite à la diminution du tonnage des ordures ménagères incinérées) celui-ci est largement supérieur à celui de l'année passée.

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue en 2016 pour l'investissement en matière de collecte.

2. Le service des déchetteries

2.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution

DEPENSES DECHETTERIES	2014	2015	2016
Fonctionnement			
Déchetterie de Thiron-Gardais			
Personnel	18 133 €	18 420 €	16 794
Frais divers (eau, électricité ...etc)	1 871 €	6 015 €	5 644 €
Collecte et traitement des déchets	92 506 €	85 651 €	106 880 €
Déchetterie de Charbonnières			
Personnel	15 898 €	17 787 €	16 983 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	1 950 €	3 383 €	5 117 €
Collecte et traitement des déchets	84 503 €	75 027 €	86 952 €
Déchetterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	62 432 €	64 741 €	70 034 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	3 541 €	6 901 €	6 924 €
Collecte et traitement des déchets	210 344 €	227 423 €	253 336 €
Déchetterie du Theil-sur-Huisne			
Personnel	34 284 € *	28 496 €	11 767 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	3 546 €	4 654 €	6 020 €
Collecte et traitement des déchets	83 358 €	78 359 €	92 371 €
Total dépenses	612 366 €	616 857 €	678 822 €
Investissement			
Aménagement déchetterie de Thiron	2 774 €	437 517 €	56 160 €
Aménagement déchetterie de Charbonnières	1 122 €	1 980 €	2 364 €
Aménagement déchetterie de Nogent le Rotrou	6 270 €	0 €	0 €
Aménagement déchetterie de Le Theil sur Huisne	0 €	2 189 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie de Thiron Gardais	0 €	44 346 €	66 €
Acquisition matériel déchetterie de Charbonnières	1 333 €	81 €	66 €
Acquisition matériel déchetterie de Nogent le Rotrou	0 €	0 €	66 €
Acquisition matériel déchetterie du Theil sur Huisne	0 €	474 €	66 €
Total dépenses	11 499 €	486 587 €	58 788 €

En fonctionnement

⇒ **Augmentation des frais de fonctionnement des déchetteries** de 10% par rapport à l'année précédente.

⇒ Les **coûts de collecte et de traitement** des déchetteries ont augmenté par rapport à l'année précédente, essentiellement dû à l'augmentation des tonnages et à l'application des nouveaux tarifs suite au renouvellement des contrats de collectes intervenus au cours de l'année 2016.

De plus, une prestation est devenue payante cette année : la collecte des huiles de vidange.

On constate une diminution de la **dépense de personnel** : concerne le remboursement des salaires de l'agent qui est mis à disposition par la CDC du Val d'Huisne, celle-ci n'ayant facturé que 6 mois d'activité au lieu de 12. Par conséquent, le solde sera inscrit sur le budget 2017.

En investissement

Les dépenses d'équipement correspondent à :

- ⇒ L'achat de mobilier pour les 4 déchetteries,
- ⇒ Le solde des **travaux de rénovation de la déchetterie de Thiron Gardais** : travaux de génie civil, électricité, clôtures, portails, espaces verts, ainsi que les honoraires de l'AMO, du contrôleur technique et du coordonnateur SPS.
- ⇒ Les honoraires de l'AMO, pour les **travaux de rénovation de la déchetterie de Charbonnières**.

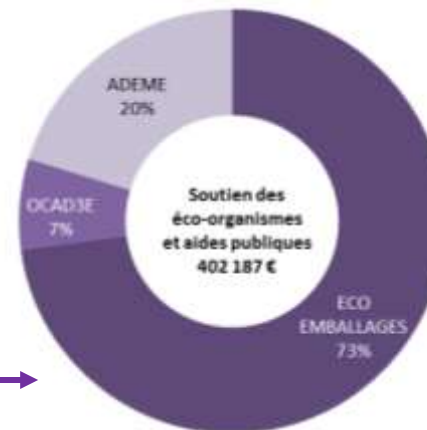
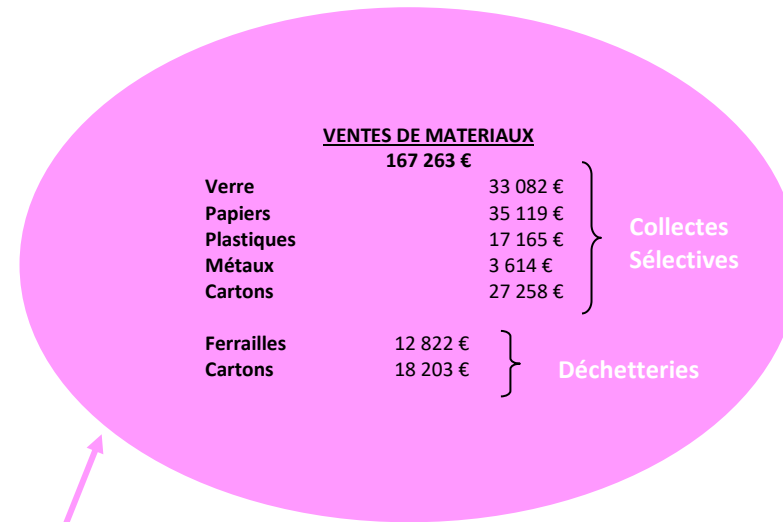
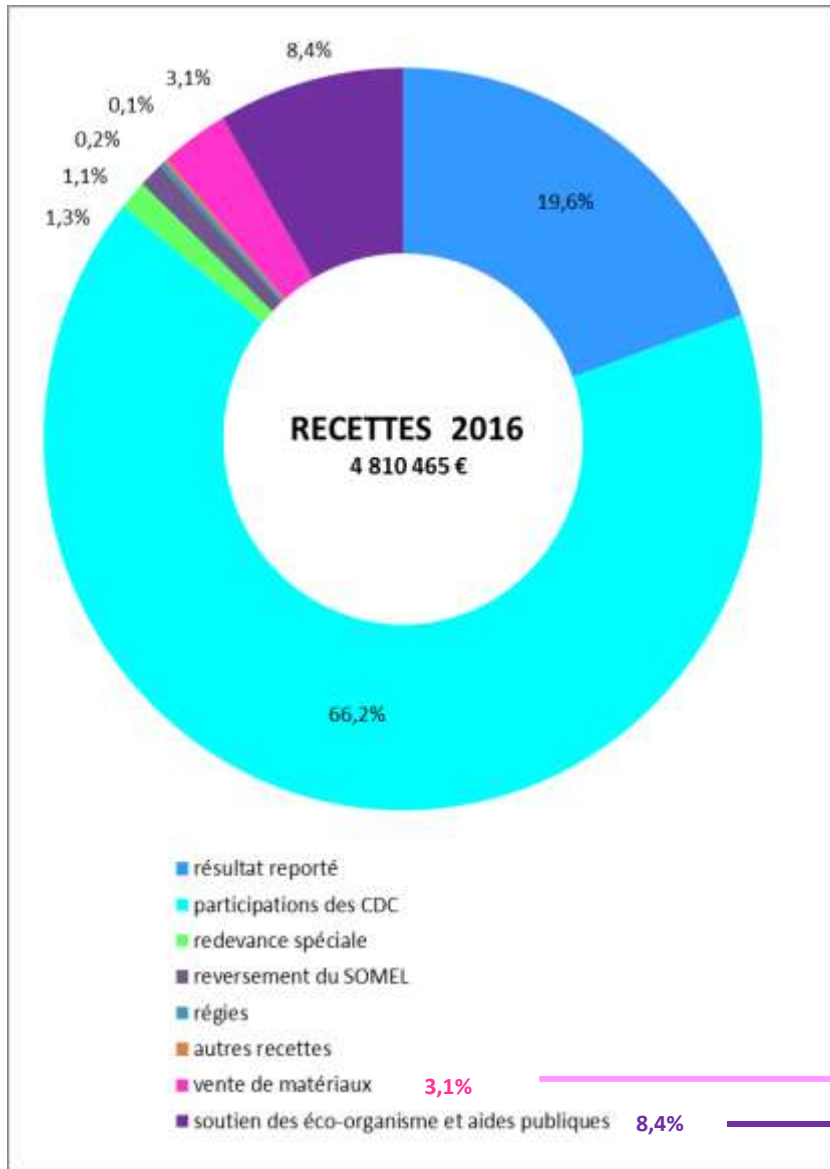
2.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution

RECETTES DECHETTERIES	2014	2015	2016
Fonctionnement			
Recettes dépôts des professionnels	10 056 €	10 190 €	8 842 €
Rachat de la ferraille	5 269 €	5 400 €	12 822 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	15 701 €	13 233 €	27 725 €
Total recettes	31 026 €	28 823 €	49 389 €
Investissement			
Ademe	0 €	22 403 €	0 €
Conseil Départemental 61	0 €	0 €	0 €
Conseil Départemental 28	0 €	0 €	0 €
Total recettes	0 €	22 403 €	0 €

On constate une **augmentation des recettes** issues de la gestion des déchetteries, qui s'explique par :

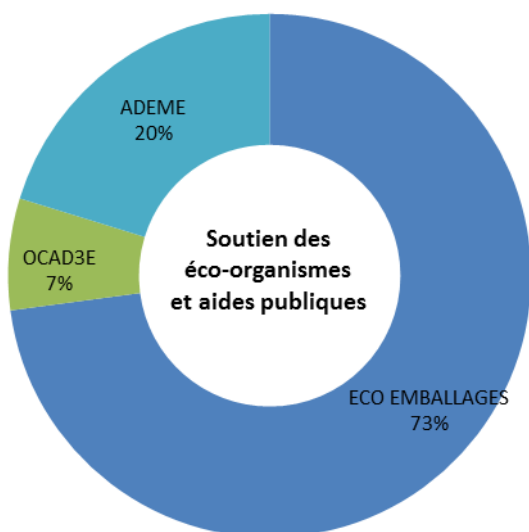
- ⇒ L'augmentation des recettes issues de la **vente des ferrailles** (les prix de reprises du nouveau contrat conclu en mai 2016, sont plus favorables au SICTOM).
- ⇒ Une forte augmentation de la **subvention OCAD3E** (à noter néanmoins, qu'un trimestre de l'année 2015 a été comptabilisé sur 2016).
- ⇒ En contrepartie, légère diminution des recettes provenant des **dépôts des professionnels**.

C. RECETTES



ECO EMBALLAGES :	293 102 €
ECOFOLIO :	0 €
OCAD3E :	27 725 €
ECO TLC :	0 €
ADEME :	81 360 €

Aides publiques et soutiens des éco organismes



Recettes perçues au titre de la valorisation

C. DETAIL DES COUTS

Couts aidés

Couts complets

Par flux et par étape technique

3. Le service Prévention

3.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution

DEPENSES DE PREVENTION	2014	2015	2016
Fonctionnement			
Programme local de prévention			
Actions emblématique nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, stop pub)	18 837 €	987 €	2 229 €
Eco exemplarité des collectivités	0 €	300 €	0 €
Sensibilisation public	1 615 €	6 925 €	2 278 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	0 €	40 €	1 958 €
Prévention qualitative	0 €	29 €	0 €
Prévention des entreprises	0 €	1 500 €	0 €
Actions globales et transversales	1 007€	1 085 €	7 209 €
Rémunération chargée de mission	26 954 €	31 748 €	29 389 €
Total dépenses	48 413 €	42 614 €	43 063 €

⇒ Les dépenses **de prévention** correspondent à la rémunération de notre chargée de mission, et aux dépenses relatives aux différentes actions entreprises en 2016 dans le cadre du programme local de prévention.

3.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution

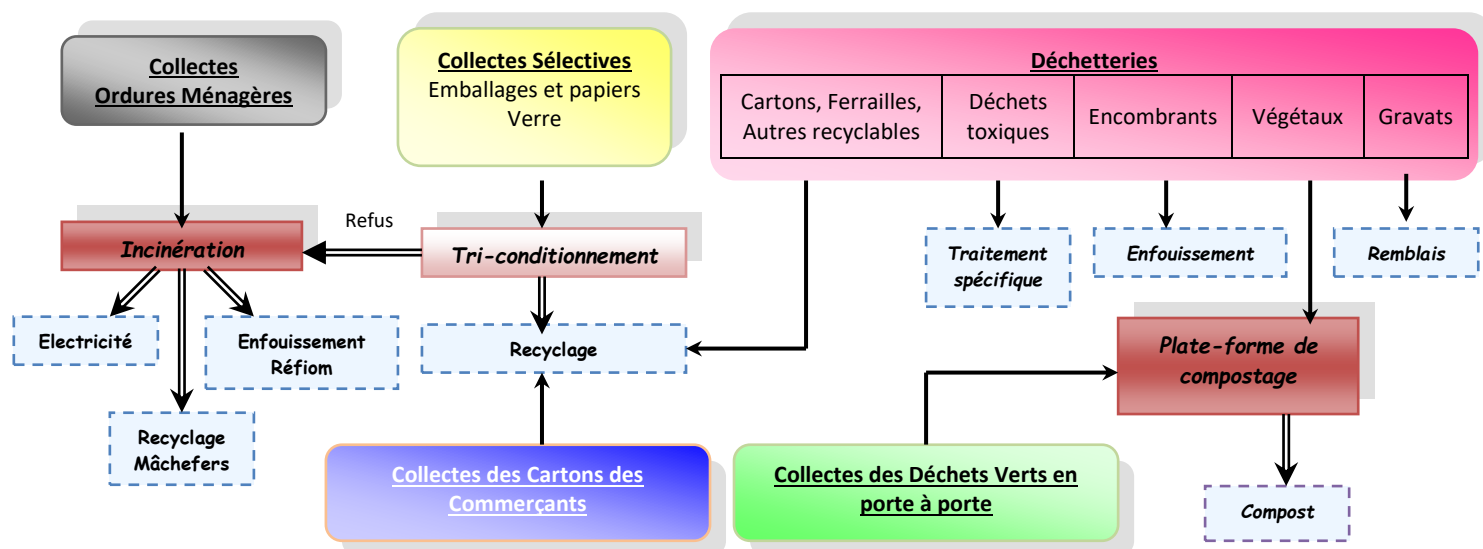
RECETTES PREVENTION	2014	2015	2016
Fonctionnement			
Compostage individuel			
Subventions Conseil Général 61	0 €	0 €	0 €
Subventions ADEME Basse Normandie	0 €	0 €	0 €
Subventions Conseil Général 28	5 832 €	0 €	0 €
Subventions ADEME Centre	13 068 €	0 €	0 €
Régie « vente de composteurs »	2 760 €	1 060 €	1 083 €
Programme local de prévention			
Subventions ADEME centre	50 850 €	20 340 €	81 360 €
Promotion collecte des TLC			
Subvention d'ECOTLC	3 551 €	3 551 €	0 €
Total recettes	76 061 €	24 951 €	82 443 €

Ont été perçues en 2016 :

- Les soldes des subventions de l'ADEME pour la 3^{ème} et 4^{ème} année du Programme Local de Prévention,
- Aucune subvention d'ECOTLC (éco-organisme qui gère la collecte des textiles) cette année, car aucune action n'a été menée pour la promotion de la collecte des textiles.

4^{ème} PARTIE : SYNTHÈSE

A. LE SERVICE



B. LES TONNAGES COLLECTÉS

Tonnages collectés	2014	2015	2016
Collecte ordures ménagères	9 147 t	8 756 t	8 389 t
Collecte sélective	2 246 t	2 215 t	2 178 t
Collecte DV PàP	24 t	24 t	23 t
Collecte en déchetteries	10 076 t	9 194 t	9 773 t
TOTAL	21 493 t	20 189 t	20 363 t
Production par habitant	605,27 kg/hab	572,28 kg/hab	583,27 kg/hab
<i>population</i>	<i>35 510 hab</i>	<i>35 278 hab</i>	<i>34 912 hab</i>

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2016 est de **583,27 kg / hab.**
Le ratio par habitant a augmenté de 2% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2016	Moyenne Départementale en Eure et Loir (Enquête ADEME 2013*)	Moyenne nationale (Enquête ADEME 2013*)
Production moyenne de DMA	583,27 kg / hab	591 kg /hab	573 kg / hab
Collecte ordures ménagères	240,29 kg / hab	250 kg / hab	269 kg / hab
Collecte sélective	62,39 kg / hab	70 kg / hab	76 kg / hab
Collecte en déchetteries	279,93 kg / hab	241 kg/hab	198 kg / hab

* Enquête ADEME 2013 issue des données 2012

C. LES COUTS

⇒ Le COUT COMPLET (données 2016)

Le **coût complet** est calculé or déduction des subventions et autres recettes.

COMPTE ADMINISTRATIF

DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT – en € TTC	2013	2014	2015	2016
Dépenses courantes	77 721 €	65 057 €	73 110 €	130 446 €
Prestations de services (collectes, traitement ...)	3 086 963 €	3 174 455 €	3 061 253 €	3 192 499 €
Charges de personnels	264 938 €	266 178 €	304 396 €	298 280 €
Intérêts des emprunts	14 248 €	11 424 €	8 502 €	6 299 €
Amortissements des immobilisations	64 321 €	58 888 €	59 520 €	60 177 €
Assurances et taxes	3 365 €	6 333 €	6 921 €	7 085 €
TOTAL	3 511 556 €	3 582 335 €	3 513 702 €	3 694 786 €
Coût à la tonne de déchets	169,11 €/tonne	166,67 €/tonne	174,04 €/tonne	181,45 €/tonne

Le Coût complet de gestion des déchets ménagers en 2016 est de **181,45 € / tonne** soit 105,83 € / hab.

Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2016 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à 91,20 € / hab (à titre indicatif, la TEOM moyenne prélevée en Eure et Loir en 2013 était de 105,30 € / hab)

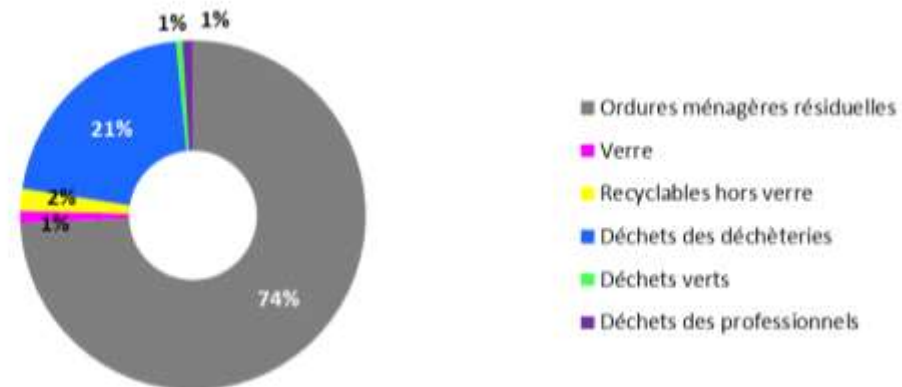
On constate une augmentation des dépenses totales de +5% et une augmentation du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de +4%.

⇒ Le COUT AIDE (données 2015)

Le **coût aidé** représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

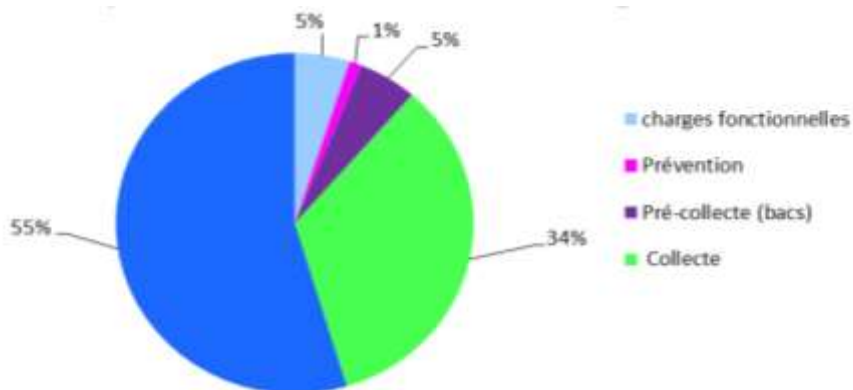
Au moment, où nous rédigeons ce rapport, la matrice compta cout de l'année 2016 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des couts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les couts aidés de l'année 2015.

⇒ Coût du service par flux de déchets



Les Ordures Ménagères et les Déchetteries représentent 95% du coût du service d'élimination des déchets

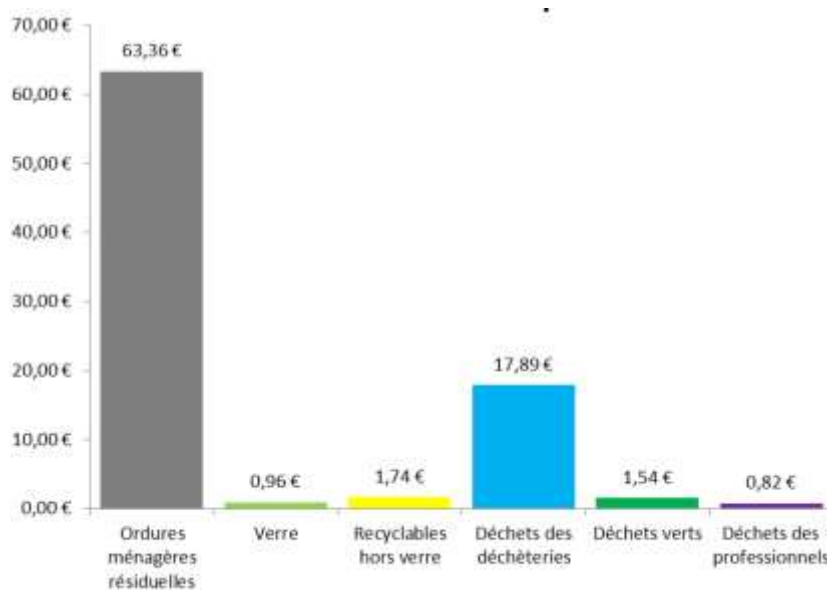
⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »



Le flux « ordures ménagères » représente **74% des dépenses** du SICTOM.
La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement (participation au SOMEL) représente 55% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 34% du total.

⇒ Quel est l'impact du geste de tri ?

Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets



Les OM coûtent **63,36€/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et journaux) ne coûte que 2,70€ / hab et les déchetteries 17,89€/hab.

Comparaison aux données nationales :

COUTS AIDES en €HT / habitant	SICTOM données ADEME COMPTACOUTS 2015	Moyenne nationale Enquête ADEME 2013
Gestion globale des déchets	85,31 € HT / hab	89 € HT / hab
dont		
Ordures ménagères résiduelles	57,60 € HT / hab	53 € HT / hab
Verre	0,80 € HT / hab	1,60 € HT / hab
Recyclables hors verre	0,90 € HT / hab	8 € HT / hab
Déchets des déchèteries	16,61 € HT / hab	19 € HT / hab

ANNEXES









ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire




ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire

		Verre mélange		Emballages BIFLUX	
CDC du PERCHE					
Argenvilliers	Salle communale	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Aathon du Perche	Gendarmerie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Salle des fêtes	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Bethonvilliers	Sortie Bourg	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Brunelles	Station d'épuration	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Camping bois Jahan	3 m ³	1,5 m ³		
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	3 m ³	2,5 m ³	5,6 m ³	5,6 m ³
Charbonnières	Déchetterie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Coudray au Perche	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Gaudaine	Place du cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Margon	rue de la Cloche	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Lidl parking	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Leclerc parking	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	La Flamandière	3 m ³	3 m ³	4 m ³	4m3
	base de loisirs	3 m ³			6 m ³
Miermaigne	D368 chem Bellevie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Soizé	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Souancé au Perche	Plan d'eau	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Bomer	Sortie Bourg	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Trizay	Place centrale	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Vichères	Rue de la gare	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		30	29		
CDC PERCHE REMALARDAIS					
Condeau	Sortie Bourg direct Nogent	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
CDC PERCHE THIRONNAIS					
Chassant	Rue du Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Combres	Cimetière	4 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Coudreceau	D351 à coté école	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Croix du Perche	Chemin des écoles	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Frétigny	Place de la Mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Haponvilliers	Rue de Panama	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Marolles les Buis	Place de la Mairie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Denis d'Aouthou	Avenue de la Gare	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Promenade	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Déchetterie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
CDC VAL D'HUISNE					
Bellou le Trichard	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Ceton		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	la Poste	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	salle communale	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	rue Jean Moulin	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	rue Barentin	3 m ³		4 m ³	5,6 m ³
Gemages	Sortie Bourg direction St Germain	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Rouge	Sortie Bourg intersection D11 D 635	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Le Theil / Huisne	rue de la Matteau	3 m ³	3 m ³	4 m ³	4 m ³
	rue du Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Nouvel Eco marché lieu dit Le	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Déchetterie	3 m ³	3 m ³	4 m ³	6 m ³
	rue des Ponts	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Rue de la Pelzinière	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
l'Hermitière	D211/D936	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Mâle	Les Boulets	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Agnan/Erre	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Germain de la Coudre	salle communale	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Hilaire sur Erre	Bourg face mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

					Aspects financiers	
Filières		Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages		REP « historique » avec la création ECO EMBALLAGES et du point vert en 1992	1 ^{er} contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2017	Emballages et verres dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri + frais supports communication	- soutien lié à la performance de tri (barème E) - recette vente filières
Piles et accumulateurs		REP créée en 1999 Avec COREPILE	Convention signée avec COREPILE en 2003	Fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	<i>Pas de soutien</i>
DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et électroniques)		REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes : ECOSYSTEMES, ECOLOGIC, RECYLUM	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E et ECOSYSTEMES . Pour les lampes : Convention signée en 2007 avec RECYLUM Dernières Conventions en cours jusqu'en 31/12/2020	Récupération sur les 4 déchèteries depuis. 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	- soutien financier à la tonne récupérée et traitée - soutien à la communication
Lampes						
Papiers graphiques (tous les papiers)		REP créée en 2007 avec l'agrément d'ECOFOLIO	1 ^{ère} convention signée en 2007 avec ECO FOLIO Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2017	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri	- soutien financier à la tonne triée et valorisée
Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d'ECO TLC	1 ^{ère} convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2019.	Colonnes mise en place par le RELAIS et ECOTEXTILES	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication	- soutien à la communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec ALLIAPUR et l'écotaxe à l'achat		Pas de collecte par la collectivité Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de CYCLAMED - Reprise en pharmacies.		Pas de collecte par la collectivité Reprise en pharmacies		
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc.2012		Pas de collecte par la collectivité. Les distributeurs ont l'obligation de reprise		

DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de DASTRI Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, reprise en pharmacies		
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)		REP créée avec l'agrément d' ECO DDS en avril 2013	A l'étude - mise en œuvre de la REP envisagée au plus tôt au cours de l'année 2017	Une partie de ces déchets déjà pris dans déchèteries via les DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour - <i>Adhésion Eco DDS prévue en 2017</i>
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)		REP créée en 2012 avec l'agrément d' ECO MOBILIER Déploiement national progressif depuis fin 2013	Convention signée avec ECO MOBILIER en février 2017 (contrat CTCM)	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants. 1 Benne sera dédiée sur 1 déchèterie dès l'automne 2017 - montée en puissance progressive sur tous les sites par la suite	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants/ferrailles/bois A partir d'automne 2017 : Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	A partir de février 2017 : -soutien financier à la tonne valorisée - soutien à la communication

GLOSSAIRE

CET : Centre d'enfouissement technique
CDC : Communauté de Communes
DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM : Déchets dangereux des ménages
DDS : Déchets diffus spécifiques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB : Déchets industriels Banals
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées
DV : Déchets verts
ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)
EMR : Emballages ménagers recyclables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte à porte
PAV : Point d'apport volontaire
PEDMA : Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés
PEHD : Polyéthylène haute densité
PET : Polyéthylène téréphthalate
PLP : Programme local de prévention
REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SOMEL : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes